

2004



## SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE >	02
MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL >	03
SOMFY EN CHIFFRES >	04
RELATION ACTIONNAIRES >	06
AXES STRATEGIQUES >	07
INNOVER POUR DEVELOPPER LE MARCHE >	08
LES SOLUTIONS SOMFY >	10
SATISFAIRE L'EXIGENCE DE COMPETITIVITE >	12
RENFORCER DES POSITIONS MONDIALES >	14
SEDUIRE LE CONSOMMATEUR >	18
MOBILISER LES COMPETENCES >	20
ORGANISATION >	22
RAPPORT ANNUEL >	23

## PROFIL

**1 METIER** : l'automatisation des ouvertures et fermetures de la maison et du bâtiment.

**1 RESEAU** de 45 filiales et 19 bureaux répartis sur les **5 CONTINENTS**.

**1 OUTIL INDUSTRIEL** orienté grandes séries.  
**7 USINES** d'assemblage dont 4 principales : Cluses, Gray, Saint-Rémy-de-Maurienne, Bologne.

**5 PLATEFORMES DE DEVELOPPEMENT**  
3 en France, 1 en Allemagne, 1 aux Etats-Unis

**1 MARQUE GRAND PUBLIC,**  
**5 MARQUES PROFESSIONNELLES.**

# SOMFY AUTOMATISE L'ENSEMBLE DES OUVERTURES DE LA MAISON ET DU BATIMENT

**3 257**

COLLABORATEURS

**569,1**

MILLIONS DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES

**114,0**

MILLIONS DE RESULTAT  
D'EXPLOITATION





Notre stratégie vise l'équilibre entre la construction de l'avenir fondée sur une vision à long terme et la réalisation de bons résultats à court terme.

## Paul Georges Despature

PRESIDENT DU DIRECTOIRE

### MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

En 2004, la croissance mondiale a été bonne mais inégalement répartie. Les Etats-Unis et l'Asie ont connu une vraie dynamique économique alors que l'Europe a affiché des performances plus modestes. Dans ce contexte, Somfy a réalisé une très bonne année, caractérisée par une croissance soutenue de son activité et une hausse de ses résultats supérieure à celle de son chiffre d'affaires.

Nous avons bien tiré parti de notre présence mondiale, notamment dans les régions où la croissance a été très forte (17 % aux Etats-Unis et 16 % en Asie). Notre présence dans 45 pays permet à nos équipes d'apporter des réponses locales au plus près des besoins de nos clients où qu'ils soient implantés.

Ce réseau d'implantations commerciales confère à Somfy une dimension et une culture internationales uniques sur notre marché. La décision d'être présents très tôt sur les grands marchés de demain nous donne dès aujourd'hui les moyens de bénéficier du fort potentiel existant dans ces régions du monde.

Afin de nous rapprocher encore plus des utilisateurs finaux, nous avons décidé de faire évoluer notre marque grand public en lui associant de nouvelles valeurs plus émotionnelles : elles enrichissent les valeurs techniques qui ont fait sa notoriété. Soutenue par des investissements médias importants et inscrits dans la durée, la marque Somfy confortera sa position d'actif stratégique de notre Groupe.

En 2004, BFT nous a rejoints, concrétisant notre volonté de développement sur le marché des automatismes de portes et portails, complémentaire de nos marchés d'origine.

Nous y avons trouvé l'esprit entrepreneurial et le professionnalisme qui justifient sa réputation et augurent bien de ses performances.

Confiants dans le potentiel de nos marchés, nous préparons un nouveau cycle de croissance en lançant des projets stratégiques pour 2005 et 2006. Ce choix est conforme à l'équilibre qui nous semble indispensable entre la construction de l'avenir, basée sur une vision à long terme, et l'obligation que nous nous faisons de délivrer chaque année de bonnes performances.



Somfy se donne les moyens de saisir les potentiels de croissance existants pour l'ensemble de ses activités.

## Wilfrid Le Naour

DIRECTEUR GENERAL

## MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

Dans un environnement mondial marqué par la reprise de la croissance et une conjoncture plus favorable dans le secteur du bâtiment, Somfy présente pour l'année 2004 d'excellents résultats.

L'activité a été marquée par un très fort premier semestre suivi par un ralentissement au cours des six derniers mois, reflétant ainsi une saisonnalité propre à notre métier. Toutes les zones géographiques où le groupe est présent ont clôturé en hausse. Sur l'exercice, notre chiffre d'affaires a progressé de 7,6 %.

Grâce à l'accroissement du volume d'activité, l'amélioration du mix produits et la poursuite des gains sur les coûts de production, notre résultat d'exploitation s'est accru de 17 %.

La qualité de ces résultats est sous-tendue par la réalisation de nombreux projets qui ont mobilisé la compétence et l'implication des équipes de Somfy. Parmi ces succès, il faut citer :

- le renforcement de nos implantations commerciales avec l'inauguration d'une filiale en Turquie et l'ouverture de bureaux, notamment en Asie ;
- l'intégration en cours de BFT, première étape de notre stratégie de développement sur le marché des automatismes des portes et des portails de garage ;
- la poursuite de notre recherche de synergies avec la création de WAY, qui optimise notre réseau industriel et redynamise les marques Asa et Mingardi.

Tout en abordant l'année 2005 avec prudence en raison des incertitudes économiques et monétaires, Somfy lance un nouveau cycle d'investissements pour 2005 et 2006.

Ce programme est destiné à consolider notre modèle économique et à adapter notre organisation face aux enjeux de l'avenir.

Renforçant notre politique d'innovation produits, nous préparons de nombreux lancements pour fin 2005 et début 2006.

Nous poursuivons par ailleurs notre recherche d'excellence industrielle en travaillant sur deux axes :

- la réduction des coûts grâce à de nombreux investissements en assemblage et la rationalisation de notre panel fournisseurs ;
- la modernisation de notre outil logistique avec le lancement d'une nouvelle plateforme.

Dans le domaine du marketing, la marque grand public Somfy va bénéficier d'un programme d'investissements médias pluriannuels.

Enfin, dans le cadre du développement de l'activité des automatismes des portes et portails, nous accélérons la couverture géographique de BFT avec la création de nouvelles filiales pour cette marque.

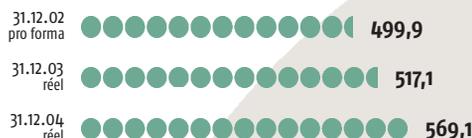
La réalisation de ces projets, associée à nos efforts d'investissement dans le recrutement et la formation de nos équipes, nous donnera les moyens de saisir les potentiels de croissance existants sur l'ensemble de nos marchés.

# SOMFY EN CHIFFRES

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires publié consolidé progresse de 10,1 %, et de 7,6 % à données comparables : taux de change constant ; hors impacts de l'entrée de BFT dans le périmètre, et de la sortie de Gaviota mise en équivalence en 2004 contre une intégration proportionnelle en 2003.

Le premier semestre a été particulièrement dynamique (progression de + 12,8 % à périmètre et taux comparables), la croissance étant moins forte au second semestre avec un effet de base défavorable (+ 1,8 % à données comparables).

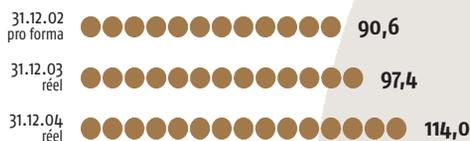


**569,1**  
MILLIONS D'EUROS

## RESULTAT D'EXPLOITATION

La progression du résultat d'exploitation (+ 17,0 %) est plus importante que celle du chiffre d'affaires. Il représente 20 % des ventes, soit 1,2 point de mieux qu'en 2003.

La meilleure couverture des frais de structure, due à la croissance, s'est conjuguée à une poursuite des gains sur achats, malgré la conjoncture tendue sur les matières premières. La progression de la part des moteurs radio se traduit favorablement sur le mix produits et contribue également à cette performance. La baisse volontariste des prix de vente s'est poursuivie.



**114,0**  
MILLIONS D'EUROS

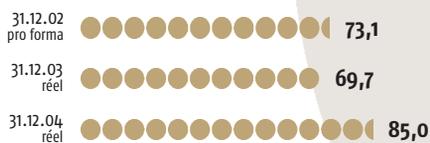
## RESULTAT NET Avant amortissement des survaleurs

A 14,9 % du chiffre d'affaires (+ 2,4 points), la progression est de 22,3 % en valeur par rapport à 2003.

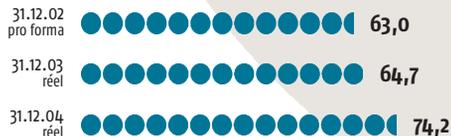
La contribution des sociétés mises en équivalence (FAAC, Gaviota, Devianne) a plus que doublé et compense largement les résultats financiers et exceptionnels légèrement négatifs.

## RESULTAT NET

Le résultat net progresse de 14,7 % et représente 13,0 % du chiffre d'affaires. L'amortissement des survaleurs prend en compte, sur 9 mois, l'impact de l'acquisition de BFT.



**85,0**  
MILLIONS D'EUROS



**74,2**  
MILLIONS D'EUROS

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	2003	2004	Var en %	Var en % (à données comparables)
France	152,9	170,5	11,5 %	6,7 %
Allemagne	83,7	87,8	4,9 %	4,3 %
Europe du Nord	78,2	86,4	10,5 %	6,4 %
Europe centrale	31,0	34,8	12,3 %	3,3 %
Europe du Sud	92,3	102,0	10,5 %	7,0 %
Asie Pacifique	27,2	30,8	13,2 %	16,4 %
Amériques	51,8	56,8	9,7 %	17,3 %
<b>Total</b>	<b>517,1</b>	<b>569,1</b>	<b>10,1 %</b>	<b>7,6 %</b>

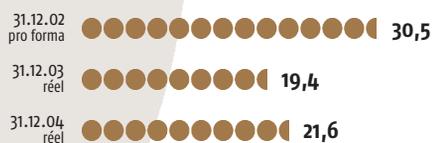
**95,1**  
MILLIONS D'EUROS



### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement progresse de 7,6 %.

**21,6**  
MILLIONS D'EUROS



### INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Comme en 2003, le niveau d'investissement est resté modéré, et progresse seulement de 11,3 % en valeur. Avec de nombreux projets dans les domaines industriels, logistiques et commerciaux, la tendance s'inversera en 2005.

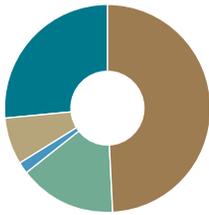
**-37,7**  
MILLIONS D'EUROS



### ENDETTEMENT NET ("-" = excédent financier)

Malgré le financement par la trésorerie du groupe de l'acquisition de BFT, le groupe est revenu à une situation d'excédent financier net en clôture, grâce au maintien d'un haut niveau d'autofinancement et à la modération des emplois : investissements et besoin en fonds de roulement.

# RELATION ACTIONNAIRES



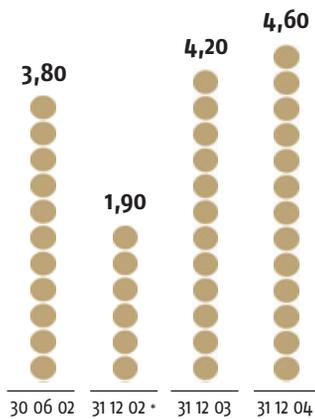
- 49,2% JPI
- 15,2% Famille Despature
- 1,8% Autodétention
- 7,3% FAAC Spa
- 26,5% Public

## REPARTITION DU CAPITAL en %

## CAPITAL

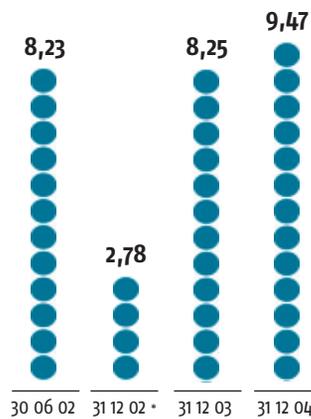
Le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de titres donnant droit au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2004 sont des options d'achat. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 137 884 actions Somfy au 31 décembre 2004.



## DIVIDENDE NET

\* Exercice de 6 mois.



## RESULTAT NET

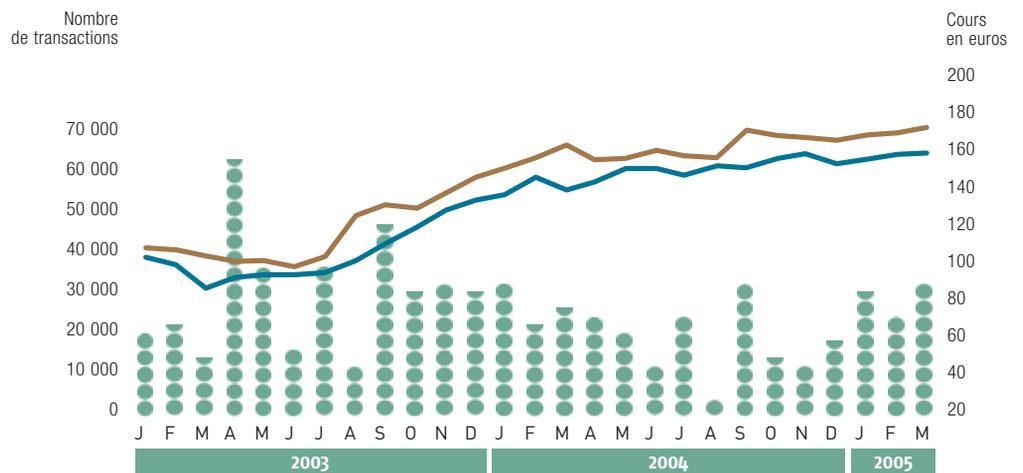
\* Exercice de 6 mois.

## COTATION

Eurolist d'Euronext Paris  
Compartiment A  
Code ISIN FR 0000120495

## CONTRAT

Somfy SA a conclu le 2 décembre 2002, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.



## EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SOMFY

- Transactions mensuelles en nombre d'actions
- Cours le plus haut
- Cours le plus bas

# LES AXES STRATEGIQUES 2004



- Innover pour développer le marché
- Satisfaire l'exigence de compétitivité
- Renforcer des positions mondiales
- Séduire le consommateur
- Mobiliser les compétences

# INNOVER POUR DEVELOPPER LE MARCHE

8

38

BREVETS DEPOSES  
EN 2004

260

INGENIEURS ET  
TECHNICIENS

5

PLATEFORMES DE  
DEVELOPPEMENT

3 en France,  
1 en Allemagne,  
1 aux Etats-Unis

3

CELLULES LOCALES DE  
DEVELOPPEMENT

1 à Tokyo,  
1 à San Diego,  
1 à Göteborg

L'innovation dynamise le marché, crée de la valeur pour les clients, anticipe les besoins des utilisateurs et donc alimente la croissance.

### Anticiper les besoins des utilisateurs

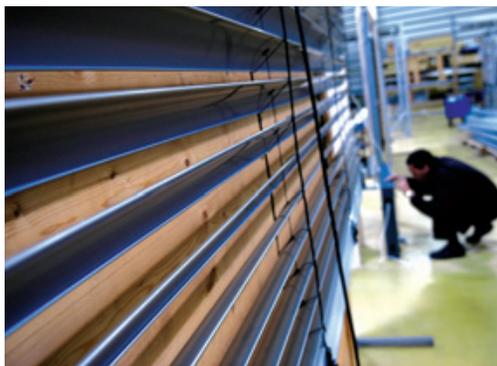
Tournée vers l'anticipation des utilisateurs, la stratégie d'innovation et de développement du groupe s'organise autour de trois objectifs :

- accélérer le développement des taux de motorisation et démocratiser l'accès à l'automatisation en créant des solutions accessibles et faciles à intégrer dans tous les types de volets roulants ;
- enrichir de nouvelles fonctionnalités l'offre de motorisation existante pour offrir de nouveaux bénéfices à l'utilisateur final, faciles à vendre, à intégrer et à installer ;
- répondre aux besoins émergents dans l'habitat exprimés par les prescripteurs et les architectes, en développant des applications reliées entre elles grâce à la technologie radio, et capables de satisfaire les attentes de bien-être et de sécurité des utilisateurs.

### Élargir le portefeuille de produits

En 2004, la stratégie de développement de Somfy a permis l'élargissement du portefeuille de produits.

Grâce à ses fonctionnalités innovantes sur le marché du volet roulant et à la valeur ajoutée qu'il apporte aux clients installateurs et fabricants, le moteur à radio intégrée Oximo RTS a connu un véritable succès sur l'ensemble des marchés, et plus particulièrement dans les zones où les taux de motorisation des volets roulants sont déjà élevés (France, Allemagne).



De manière générale, la Radio Technology Somfy™ intégrée à l'ensemble des gammes et des moteurs du groupe a contribué largement au dynamisme du marché des automatismes. En 2004, la progression de la part des moteurs radio installés a été supérieure à celle des moteurs classiques.

### Réfléchir à l'architecture du futur

Sur le segment des bâtiments tertiaires, le lancement d'Animeo, solutions complètes destinées aux immeubles de petite et de moyenne taille, a été un véritable succès avec plus de 80 projets mis en place en 2004.

Les bénéfices apportés par ce programme en termes d'économies d'énergie et de confort environnemental contribuent à répondre aux enjeux soulevés par l'application de la directive de Kyoto prévue pour 2006. Au-delà, la réflexion sur l'intégration de l'habitat et du bâtiment dans l'environnement fait l'objet de programmes de recherche et de collaboration entre Somfy et la communauté des chercheurs (universitaires, prescripteurs, architectes) spécialisés sur ces sujets.

### Préparer les innovations des années 2005-2006

Un nouveau cycle d'innovations comportant de nombreux lancements produits est prévu. Afin de le préparer, la Division Recherche et Développement a procédé au recrutement de plusieurs nouveaux collaborateurs en 2004.

Différents processus de développement ont par ailleurs été revus. Ce travail doit permettre :

- de détecter le plus en amont possible les tendances émergentes ;
- d'apporter rapidement une solution aux besoins exprimés par les clients ;
- de raccourcir le temps de mise sur le marché des innovations.

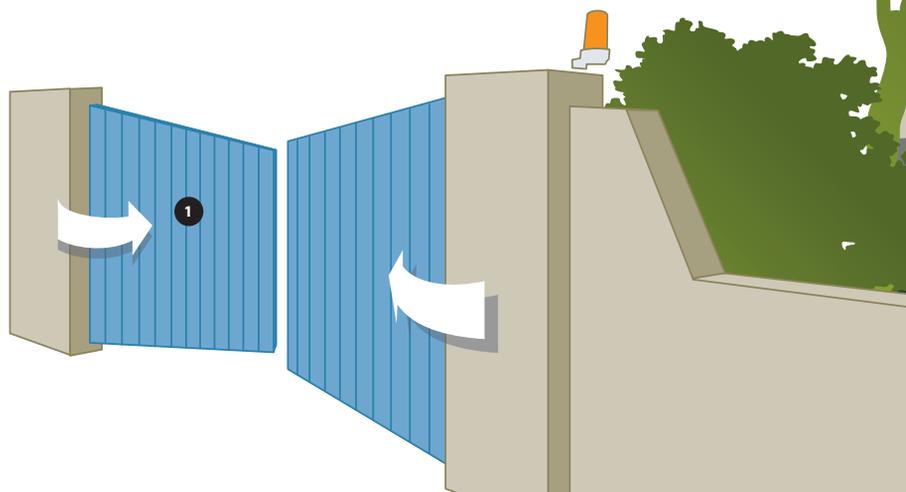
Enfin, le groupe a renforcé sa stratégie de protection systématique de la propriété intellectuelle.

# LES SOLUTIONS SOMFY POUR LA MAISON ET LE BATIMENT TERTIAIRE



- 1 >>> Solutions complètes d'automatisation pour les façades de bâtiments tertiaires : améliorent le confort visuel et thermique des occupants tout en réduisant les coûts énergétiques du bâtiment.
- 2 >>> Les utilisateurs peuvent contrôler leur environnement à l'aide de commandes individuelles.

- 1 >>> Automatisation du portail. Sécurité et simplification du quotidien.



Somfy coordonne l'ensemble des technologies, moteurs, commandes et automatismes de toutes les ouvertures de la maison et du bâtiment.

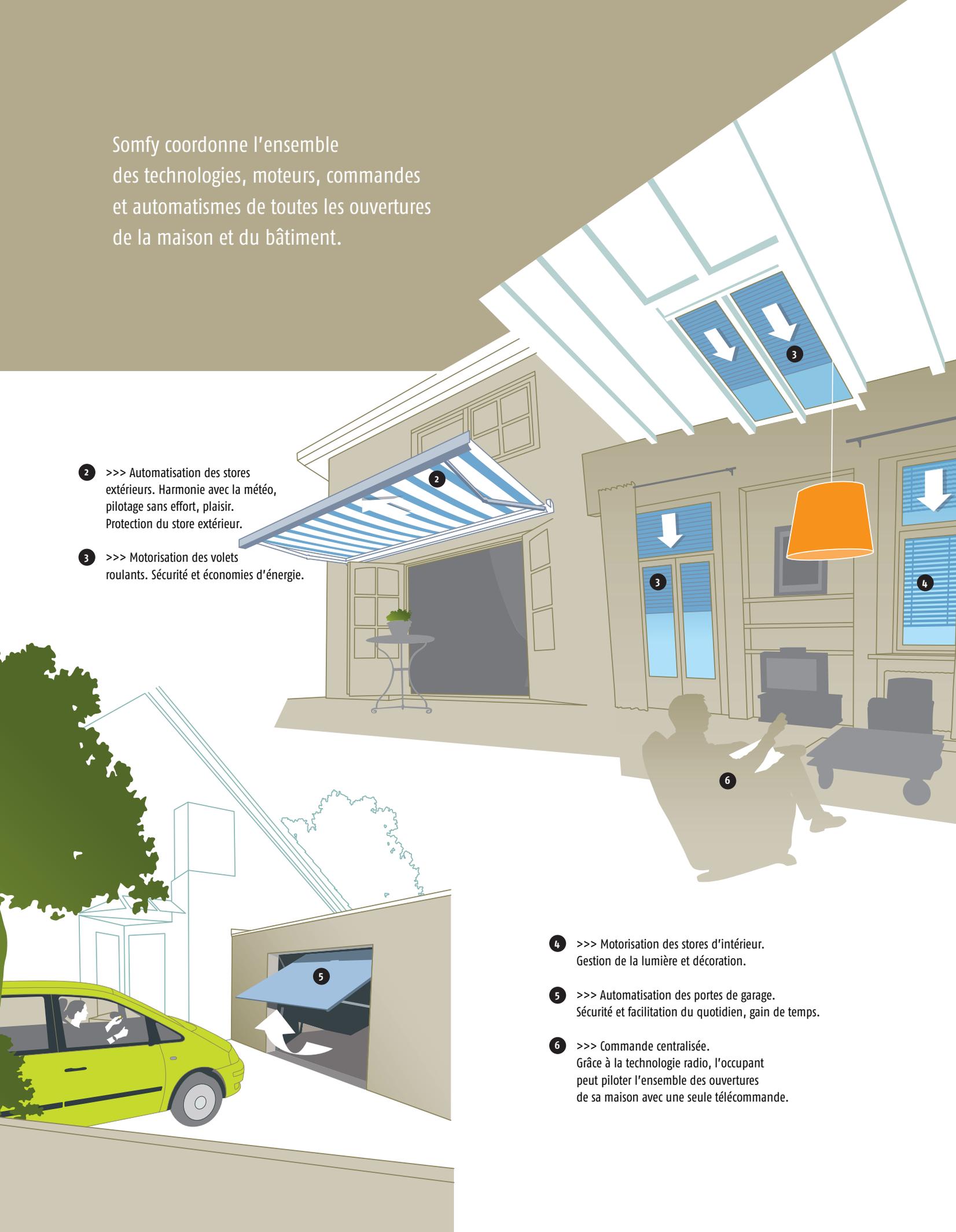
2 >>> Automatisation des stores extérieurs. Harmonie avec la météo, pilotage sans effort, plaisir. Protection du store extérieur.

3 >>> Motorisation des volets roulants. Sécurité et économies d'énergie.

4 >>> Motorisation des stores d'intérieur. Gestion de la lumière et décoration.

5 >>> Automatisation des portes de garage. Sécurité et facilitation du quotidien, gain de temps.

6 >>> Commande centralisée. Grâce à la technologie radio, l'occupant peut piloter l'ensemble des ouvertures de sa maison avec une seule télécommande.



# SATISFAIRE L'EXIGENCE DE COMPETITIVITE

12

CERTIFICATION  
**ISO 9001**  
VERSION 2000

**42 000**  
MOTEURS / JOUR

TAUX DE  
RETOUR CLIENT  
INFERIEUR A  
**0,6 %**



Pour construire une croissance solide, l'amélioration constante de la compétitivité est un enjeu essentiel. La poursuite de l'abaissement des coûts de production, la réalisation de synergies industrielles ont permis au groupe de renforcer son avantage concurrentiel et de faire progresser son efficacité opérationnelle. En restituant au marché une grande partie des gains obtenus, Somfy baisse les prix de la motorisation pour rendre celle-ci accessible au plus grand nombre d'utilisateurs.



### Un outil industriel orienté grande série

Somfy s'est doté d'un outil industriel orienté grande série. Sa capacité de traitement est de 4 millions de composants/jour. S'appuyant en amont sur un réseau de fournisseurs spécialistes, ce processus se concentre sur la maîtrise de l'assemblage final et la personnalisation des produits. Grâce à la mise en œuvre du concept de sous-ensembles industriels, Somfy produit une offre différenciée et segmentée tout en gardant les avantages de coûts et d'organisation de la très grande série.

### Anticiper la croissance

Avec un réseau de 7 usines d'assemblage, le groupe dispose d'une capacité de production journalière de 42 000 moteurs. La forte croissance des volumes annuels conduit Somfy à anticiper et organiser en permanence son développement industriel. Le site industriel de Gray, en cours d'extension depuis fin 2004, sera à nouveau opérationnel mi-2005. Cela portera la surface du site à 15 000 m<sup>2</sup>.

En 2005, le groupe va par ailleurs ouvrir une nouvelle usine de 5 000 m<sup>2</sup> en Tunisie. Ce site sera dédié à la production de composants (stators) et à l'assemblage de produits finis.

### Développer la réactivité

Pour répondre à la promesse de livraison sous 48 heures, l'entreprise possède un outil logistique flexible et réactif. Il s'organise autour d'un centre basé à Cluses qui livre un réseau de 40 entrepôts à travers le monde. L'augmentation des volumes distribués, l'apparition de nouveaux canaux de distribution et de territoires, ont amené le groupe à faire évoluer son offre logistique. Un projet de construction d'un nouveau site logistique a été initié en 2004. Situé à Bonneville, en Haute-Savoie, d'une superficie de 25 000 m<sup>2</sup>, ce site a un double objectif d'amélioration des coûts et de la qualité de service aux clients.

### Dégager des synergies industrielles

La stratégie de croissance externe s'accompagne d'une recherche de synergies industrielles qui s'organise autour de trois axes :

- les achats, avec un objectif de réduction du panel fournisseurs fixé à 500 sociétés ;
- la diminution du coût des produits via le reengineering et la standardisation des composants ;
- l'intégration au réseau industriel des unités des entreprises acquises.

En 2004, la fusion des deux sociétés du groupe Mingardi et Asa a donné naissance à la société WAY. Cette opération a été l'occasion d'une rationalisation de l'outil industriel de WAY et a permis son intégration au sein du réseau du groupe.

# RENFORCER DES POSITIONS MONDIALES

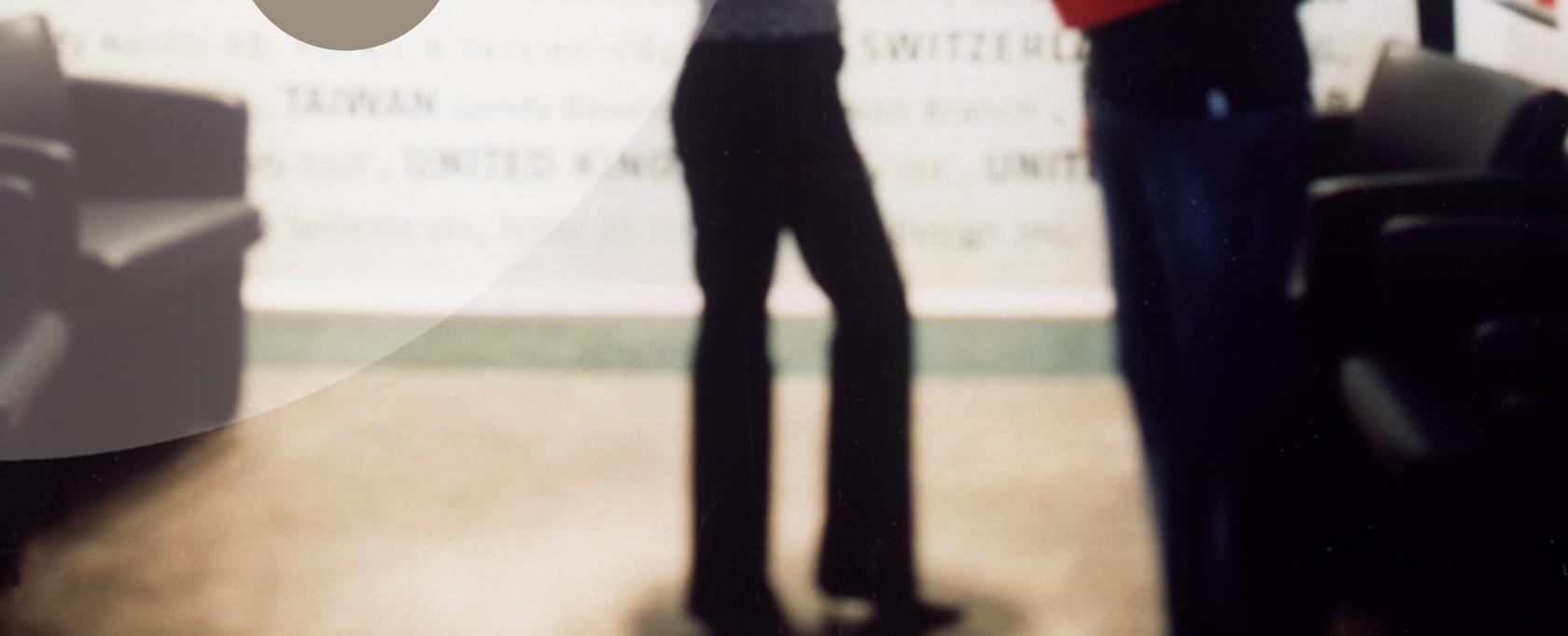
14

**20 000**  
CLIENTS DANS  
LE MONDE

**14 000**  
INSTALLATEURS  
PROFESSIONNELS

**1 000**  
COLLABORATEURS  
MARKETING ET  
DISTRIBUTION

AUSTRALIA Somfy Australia Pty Ltd . AUSTRIA Somfy GesmbH . BELGIUM NV Somfy SA .  
BRAZIL Somfy Brazil Ltda . CANADA Somfy ULC, Manaras Division . CHINA Somfy  
China Co Ltd . CYPRUS Somfy Middle East Co Ltd . CZECH REPUBLIC Somfy  
Spol s.r.o., Simu RT s.r.o. . DENMARK Somfy Nordic AB . FINLAND Somfy Nordic  
Finlands filialen . FRANCE Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Simnor SA, Domis SA .  
GERMANY Somfy GmbH . GREECE Somfy Hellas SA . HONG KONG  
Somfy Co Ltd . HUNGARY Somfy Rt . ISRAEL SISA  
Home Automation Ltd . ITALY Somfy Italia S.p.A . JAPAN  
Somfy KK . KOREA Somfy Korea Co Ltd . LEBANON Somfy Lebanon  
MALAYSIA Somfy Pte Ltd . MEXICO Somfy Mexico S de RL de CV .  
NETHERLANDS Somfy B.V. . NORWAY Somfy Nordic AB .  
POLAND Somfy Polska Sp z o.o. . PORTUGAL Somfy Portugal SA .  
RUSSIA Somfy Russia LLC . SWITZERLAND Somfy SA .  
TAIWAN Somfy Taiwan Co Ltd . THAILAND Somfy Thailand Co Ltd .  
UNITED KINGDOM Somfy Ltd . UNITED STATES Somfy USA Inc.



Avec la création d'une filiale en Turquie en avril 2004 et l'ouverture de cinq nouveaux bureaux en Asie et au Moyen-Orient, Somfy accélère son développement dans des régions du monde à fort potentiel. Doté d'un réseau de 45 filiales réparties sur 45 pays, Somfy s'appuie sur sa forte implantation locale pour répondre aux spécificités des différents marchés. Grâce à leur connaissance du terrain, les équipes, pour la plupart recrutées localement, répondent aux attentes de performance et de qualité de 20 000 clients dans le monde.



## UNE CROISSANCE SOUTENUE DANS TOUTES LES ZONES D'ACTIVITÉ

### FRANCE

#### Satisfaire une clientèle de plus en plus diversifiée

La France a réalisé une croissance soutenue de 6,7 %. Pour se renforcer sur un marché mature et répondre aux attentes de clientèles de plus en plus diversifiées, les entreprises du groupe développent une approche commerciale différenciée : lancement d'un service consommateur, accords de partenariat avec des constructeurs de maisons individuelles, programmes de co-marketing avec les fabricants de volets roulants, formation et qualification d'installateurs à travers les réseaux professionnels Experts et Partenaires.

Ainsi, le centre de formation de Simu a accueilli 2 000 clients en 2004.

### ALLEMAGNE

#### La reprise de la croissance

Après une année 2003 difficile, l'activité du bâtiment en Allemagne a renoué avec la croissance en 2004. Dans ce contexte, Somfy Allemagne a réorganisé son équipe commerciale et réalisé une progression de 4,3 %.

Soutenu par un programme d'actions marketing, le moteur à radio intégrée Oximo RTS a connu un fort taux de progression. Avec le lancement du concept Experts Somfy, le réseau des installateurs a été redynamisé.



### EUROPE DU SUD

#### Forte dynamique sur le marché des volets roulants

Cette zone, qui s'étend jusqu'au Moyen-Orient et au Maghreb, représente 50 % des volets roulants installés dans le monde. L'année 2004 est caractérisée par une forte croissance en Espagne et une reprise du marché italien en fin d'année. Sur un marché espagnol compétitif, l'activité développée autour des gammes de moteurs à radio intégrée a été soutenue par des campagnes marketing ciblant les professionnels et le grand public : 60 000 unités ont été vendues en 2004. En Italie, le lancement réussi d'Animeo, programme d'automatismes pour les immeubles tertiaires, s'accompagne d'un renforcement des relations avec les prescripteurs et les architectes.

### EUROPE DU NORD

#### Somfy s'implante en Grandes Surfaces de Bricolage

Avec une croissance forte en Grande-Bretagne, une consolidation en Scandinavie et une reprise au Benelux, l'activité a progressé de 6,4 % en Europe du Nord en 2004. Sur un marché caractérisé par un très fort taux de motorisation des stores extérieurs, Somfy a développé son activité en Grandes Surfaces de Bricolage et réorganisé ses réseaux d'installateurs (Pays-Bas).

### EUROPE CENTRALE

#### Des fondamentaux solides

L'Europe centrale est une région de conquête pour Somfy. En 2004, la République Tchèque, la Pologne et la Russie ont connu une croissance soutenue. Implanté dans cette zone depuis 1998, le groupe se donne les moyens de saisir tous les potentiels de croissance dans cette région du monde. 500 installateurs professionnels ont été formés en Tchéquie. En Pologne, l'activité en Grandes Surfaces de Bricolage permet d'installer la marque Somfy.



## INTEGRATION DE BFT UNE ETAPE IMPORTANTE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DES AUTOMATISMES DES PORTES ET PORTAILS

En 2004 la société italienne BFT a rejoint Somfy. Spécialiste de l'automatisation de portes et de portails, BFT se situe au quatrième rang européen.

### Devenir un acteur majeur du marché

Cette acquisition est une étape importante pour le groupe qui souhaite devenir un acteur majeur sur le marché des automatismes pour portes et portails. Avec l'intégration de BFT, Somfy entend relever les défis qui se dessinent sur ce marché : internationalisation, développement des besoins du marché de l'habitat collectif, montée en puissance des solutions complètes sur le marché de la maison individuelle.

16

SOMFY 2004

### AMERIQUES

#### Forte progression du marché des stores d'intérieur et de la décoration

Le groupe a réalisé une forte progression dans cette région du monde (chiffre d'affaires : + 17,3 %).

Aux Etats-Unis, le développement du marché des stores d'intérieur et des produits de décoration de la fenêtre alimente une partie de la croissance du groupe. Grâce à une politique d'innovation soutenue (création d'un Design center, systèmes de motorisation innovants intégrant la technologie radio), les entreprises du groupe — Somfy Systems et Harmonic Design — se donnent les moyens de saisir le fort potentiel de croissance de ce segment. En Floride, le développement des volets roulants de protection contre les cyclones stimule considérablement l'activité du groupe.

### ASIE PACIFIQUE

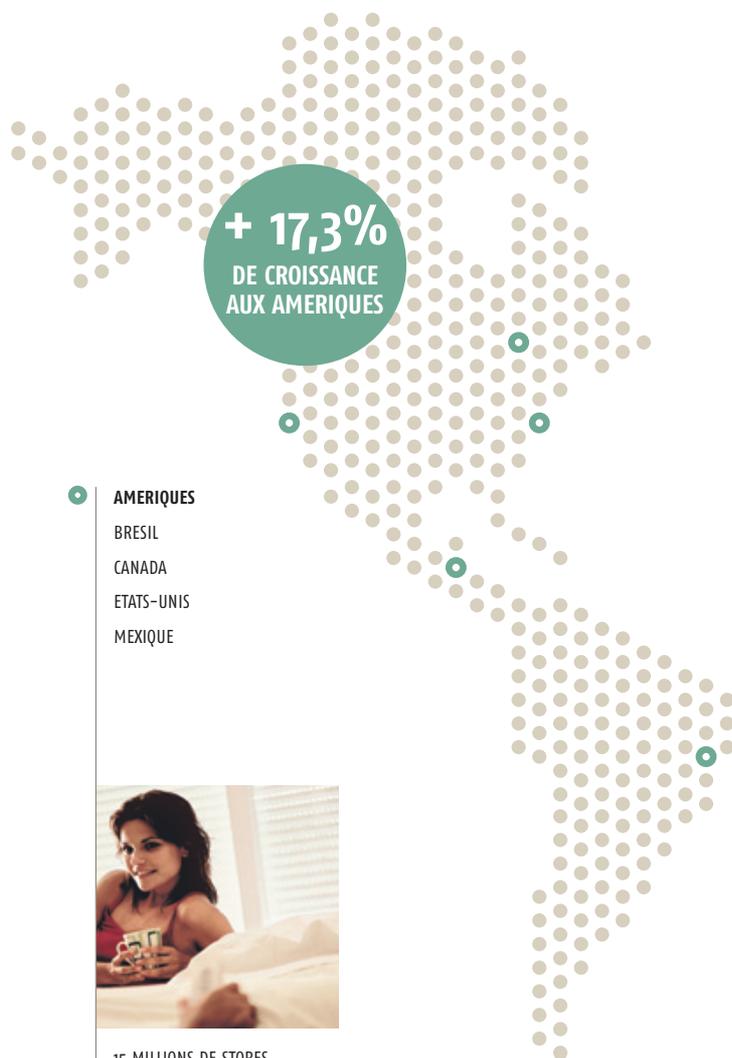
#### Un formidable gisement de croissance

Cette zone d'activité vaste, aux multiples facettes, représente un formidable gisement de croissance (chiffre d'affaires en hausse de 16,4 % en 2004).

Anticipant la croissance de ces marchés émergents, Somfy a intensifié sa présence géographique en 2004 avec l'ouverture d'une filiale à Bangkok (Thaïlande), et de bureaux à Chengdu dans le Sichuan (Chine), Bangalore (Inde) et Kuala Lumpur (Malaisie).

En Chine, le développement des marchés résidentiels vient compléter celui des grands bâtiments tertiaires. Pour saisir toutes les opportunités de ce marché, le groupe continue de renforcer ses positions avec la mise en place de réseaux commerciaux plus structurés et le lancement d'actions de prescription et de communication.

Après l'ouverture d'un atelier d'assemblage en 2003, Somfy vient de créer une marque dédiée au marché chinois, Jing Hua, dotée de prix très compétitifs.



+ 17,3%  
DE CROISSANCE  
AUX AMERIQUES

### AMERIQUES

BRESIL  
CANADA  
ETATS-UNIS  
MEXIQUE



15 MILLIONS DE STORES  
D'INTERIEUR SONT INSTALLES  
CHAQUE ANNEE AUX ETATS-UNIS.

Le rapprochement de Somfy et de BFT est fondé sur la complémentarité des offres produits et des réseaux de distribution.

BFT s'est en effet développé auprès des réseaux de grossistes électriciens et des installateurs spécialisés. L'entreprise possède une véritable connaissance de ce métier et une expérience réussie sur ce marché, comme en témoigne la qualité de ses produits et de ses services.

## Une intégration fondée sur la recherche de synergies

Démarrée courant 2004, l'intégration de BFT est guidée par trois lignes d'action :

- trouver la bonne distance entre les équipes de BFT et celles de Somfy ;
- donner les moyens à BFT d'accélérer sa croissance avec la création en 2004 de deux filiales (Royaume-Uni et Croatie), et le développement d'actions de vente et de services dans de nombreux pays ;

- dégager des synergies dans le domaine des achats et du processus industriel pour réduire les coûts et accélérer la croissance.

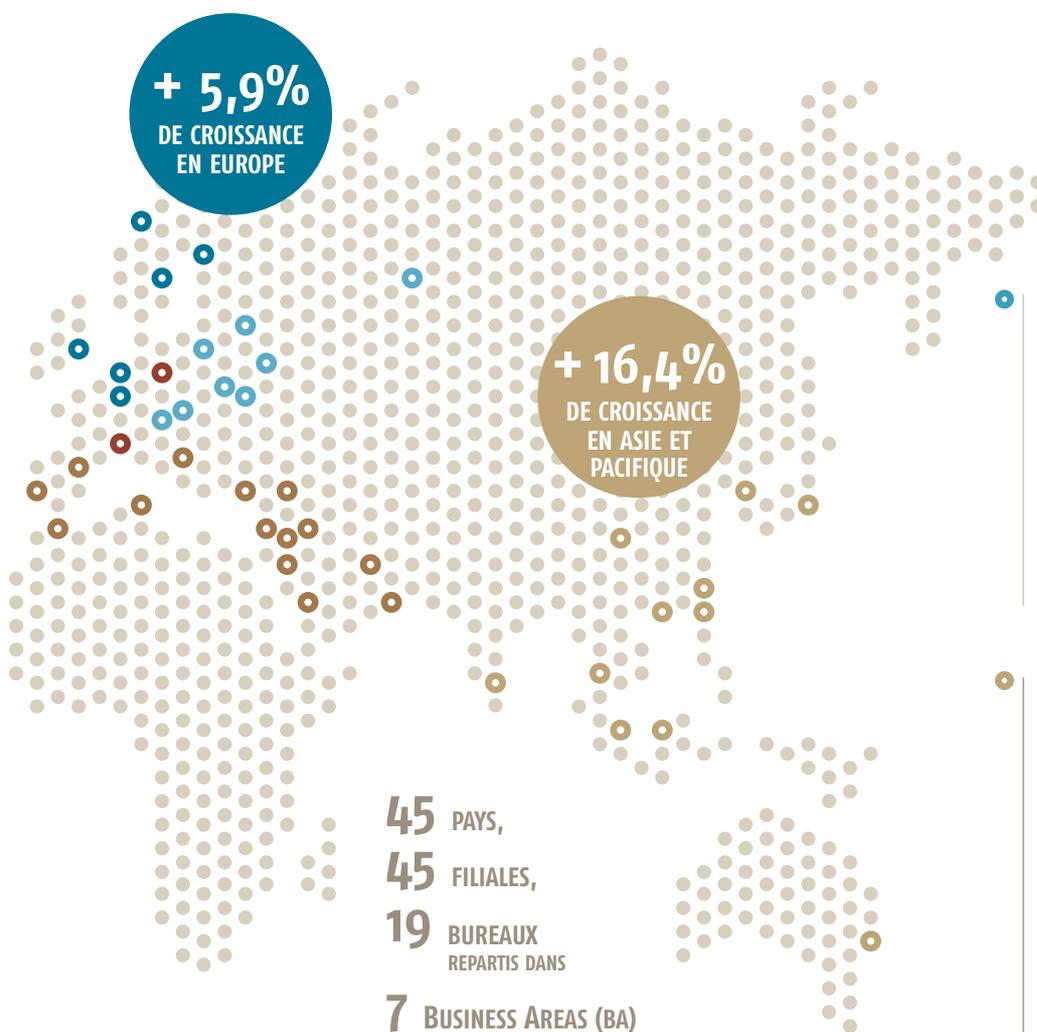
Somfy entend réaliser cette intégration en préservant l'autonomie d'organisation et la culture de BFT.



FRANCE  
ALLEMAGNE

EUROPE DU NORD  
BELGIQUE  
FINLANDE  
NORVEGE  
PAYS-BAS  
ROYAUME-UNI  
SUEDE

EUROPE DU SUD ET MOYEN-ORIENT  
ARABIE SAOUDITE  
CHYPRE  
DUBAI  
ESPAGNE  
GRECE  
ISRAEL  
ITALIE  
KOWEIT  
LIBAN  
MAROC  
PORTUGAL  
SYRIE  
TUNISIE  
TURQUIE



EUROPE DE L'EST ET CENTRALE  
AUTRICHE  
BIELORUSSIE  
HONGRIE  
POLOGNE  
REPUBLIQUE TCHEQUE  
RUSSIE  
SLOVAQUIE  
SUISSE

ASIE - PACIFIQUE  
AUSTRALIE  
CHINE  
COREE  
HONG KONG  
INDE  
INDONESIE  
JAPON  
MALAISIE  
SINGAPOUR  
TAIWAN  
THAILANDE

45 PAYS,  
45 FILIALES,  
19 BUREAUX  
REPARTIS DANS  
7 BUSINESS AREAS (BA)



EN EUROPE, GRACE A L'INNOVATION PRODUITS ET UNE APPROCHE DIFFERENCIEE DE TOUS LES TYPES DE CLIENTELES, SOMFY REALISE SUR DES MARCHES MATURES UNE CROISSANCE SUPERIEURE A CELLE DE SON SECTEUR D'ACTIVITE.



SOMFY EST PRESENT EN ASIE DEPUIS 1985. AVEC L'OUVERTURE D'UNE FILIALE ET DE 3 BUREAUX EN 2004, LE GROUPE POSSEDE 11 IMPLANTATIONS DANS CETTE ZONE.

# SEDUIRE LE CONSOMMATEUR

**200**  
MILLIONS  
D'UTILISATEURS

18

**27 %**  
NOTORIETE  
ASSISTEE DE LA  
MARQUE SOMFY  
EN FRANCE



Plusieurs décennies de recherche d'excellence dans les domaines du développement, de l'industrie et du marketing ont fait de Somfy la marque dotée de la plus forte notoriété sur son secteur d'activité.

Pendant ce temps, le monde de l'habitat a profondément changé. Les particuliers investissent de plus en plus dans leur logement.

Dans certains pays européens, il est nécessaire de segmenter plus finement les marchés qui arrivent à maturité.

Parallèlement, les relais de croissance du groupe se situent dans les pays neufs, en Amérique et en Asie notamment.

Pour satisfaire le consommateur, fidéliser les clients et en conquérir de nouveaux, la marque Somfy s'adapte et se renforce : en 2004, elle a adopté une nouvelle identité. Lancée à l'international en 2005, cette nouvelle marque sera soutenue par une augmentation sensible des investissements médias dans plusieurs pays européens.



### Exprimer des valeurs et un métier

Pour convaincre, une marque doit à la fois rassurer et séduire. La nouvelle marque Somfy rassure en continuant de porter les valeurs issues du savoir-faire technologique du groupe. Elle séduit en intégrant des valeurs plus émotionnelles — simplicité, émotion, valorisation — qui traduisent la volonté d'être plus proche du consommateur. Le nouveau logo, signe en mouvement simple et actuel, est associé à une signature, **home motion**. Cette expression synthétise le métier de Somfy : la coordination des technologies, moteurs, commandes et automatismes de toutes les ouvertures du bâtiment et de la maison.

### S'engager pour les consommateurs et les clients

Pour les consommateurs, la marque Somfy symbolise la promesse d'une maison vivante, synonyme de plaisir au quotidien et de meilleure qualité de vie.

Pour les clients du groupe, la nouvelle marque incarne la volonté de Somfy de contribuer au développement de leurs affaires en continuant de faire croître le marché, via l'offre d'une gamme de produits innovants, présentant le meilleur rapport qualité prix du marché.

À l'interne, cet engagement est un projet d'entreprise qui mobilise au sein du groupe les équipes du développement, de l'industrie, du marketing et de la distribution.

### Lancer un nouveau cycle d'investissements médias en 2005

Prévu pour 2005, le lancement de la nouvelle marque sera soutenu par une croissance des investissements médias en Europe. Des campagnes publicitaires paneuropéennes incluant le média TV seront lancées dans un premier temps en France, en Allemagne et en Espagne. Sur un marché de plus en plus concurrentiel, le groupe poursuivra ces investissements dans la durée pour accroître sa différenciation.



PLUS DE  
**35**  
NATIONALITES

**36 ANS**  
DE MOYENNE D'AGE

**650**  
NOUVEAUX  
COLLABORATEURS  
EN 5 ANS

# MOBILISER LES COMPETENCES

20

SOMFY 2004

Somfy emploie 3 257 collaborateurs de plus de 35 nationalités. Ces équipes issues de cultures et d'horizons très divers sont une véritable richesse pour le groupe. Somfy s'attache à donner la possibilité à chacun de contribuer au succès du groupe et de construire un parcours professionnel varié et formateur.

## Satisfaire les besoins des entités sur le terrain

En 2004, l'organisation des Ressources Humaines s'est renforcée pour mieux répondre aux besoins des différentes entités du groupe, confrontées à l'exigence accrue des marchés. Des plans d'action ont été établis dans 70 % des filiales du groupe.

Ils intègrent les priorités locales en termes de recrutement, de formation et de mobilité individuelle.

Parallèlement, la politique des Ressources Humaines veille à la cohérence des actions vis-à-vis des enjeux stratégiques globaux de Somfy. Une plateforme de pratiques communes en matière de ressources humaines se met en place.

Elle exprime les principes de management du groupe et reflète ses valeurs : International, Responsabilité, Performance.

## Former et mobiliser les compétences

La formation doit apporter à son bénéficiaire le supplément de compétences pour contribuer à la réussite de la stratégie du groupe, tout en lui offrant les moyens d'accomplir son projet professionnel. Le plan de formation du groupe est déterminé au sein du cycle annuel des Ressources Humaines. Celui-ci croise les orientations stratégiques du groupe et les besoins de chaque service pour déterminer les programmes de formation.

Les "People Reviews" ont permis le suivi individuel des managers du groupe, pour préparer leur parcours professionnel et les mobilités nécessaires à la croissance des activités.

80 d'entre eux ont participé aux sessions de la Somfy Academy. En France, plus de 4 % de la masse salariale sont consacrés à la formation, et près d'un collaborateur sur deux a bénéficié d'une action formation en 2004.





En 2004, le groupe a par ailleurs développé les rencontres métiers dans les domaines du développement, de la qualité, du controlling et de l'industrie pour enrichir le professionnalisme des équipes et développer les échanges des meilleures pratiques.

### Encourager la mobilité

Source d'ouverture et de créativité au sein d'un groupe international, le développement de la mobilité permet de construire des savoir-faire uniques et renforce les compétences clés. Il est aussi le meilleur moyen de fidéliser les collaborateurs en leur assurant un avenir au sein du groupe. Le renforcement de l'information sur les postes à pourvoir en 2004 a contribué à développer les changements d'affectation.

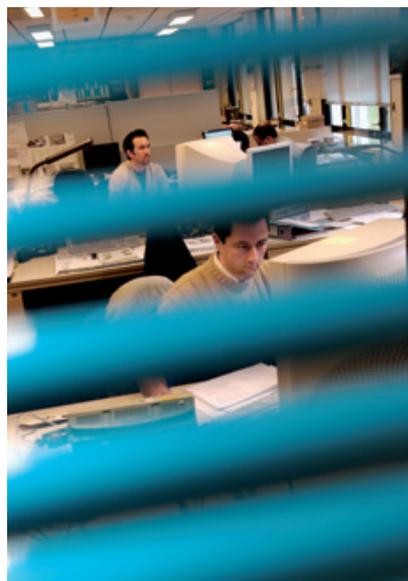
En France, 48 % des propositions de postes ont été pourvues par des candidatures internes.

### Reconnaître le talent des collaborateurs

La reconnaissance des talents s'opère à travers la formation, les perspectives d'évolution mais aussi la rémunération. Le management du groupe mise sur la responsabilisation et la motivation en développant l'individualisation des rémunérations et les systèmes de participation aux résultats. En 2004, ils ont concerné 70 % des collaborateurs de Somfy.

## 4 CYCLES DE FORMATION

- SOMFY ACADEMY  
Programme international s'adressant aux managers seniors et aux jeunes managers.
- MANCOM  
Programme destiné aux cadres et centré sur le développement des compétences managériales et de communication.
- COMACTION  
Programme destiné aux ETAM pour le développement des compétences communication et fonctionnement transversal.
- IPRE  
Programme destiné aux ouvriers pour développer polyvalence et polycompétence.



# ORGANISATION\*

22

SOMFY 2004

## Conseil de Surveillance

**Président :** Jean-Bernard Guillebert

**Vice-Président :** Jean Despature

**Membres :** Jean-Pierre Devienne

Société J.P.J. représentée par Victor Despature

Xavier Leurent

Anthony Stahl

## Comité d'Audit

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

Nicolas Duchemin

## Comité de Rémunérations

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

## Directoire

**Président :** Paul Georges Despature

**Directeur Général :** Wilfrid Le Naour

**Membres :** Nicolas Duchemin

## Commissaires aux Comptes

Ernst and Young Audit

CDL

## Responsable de l'Information

Nicolas Duchemin

Directeur Financier

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

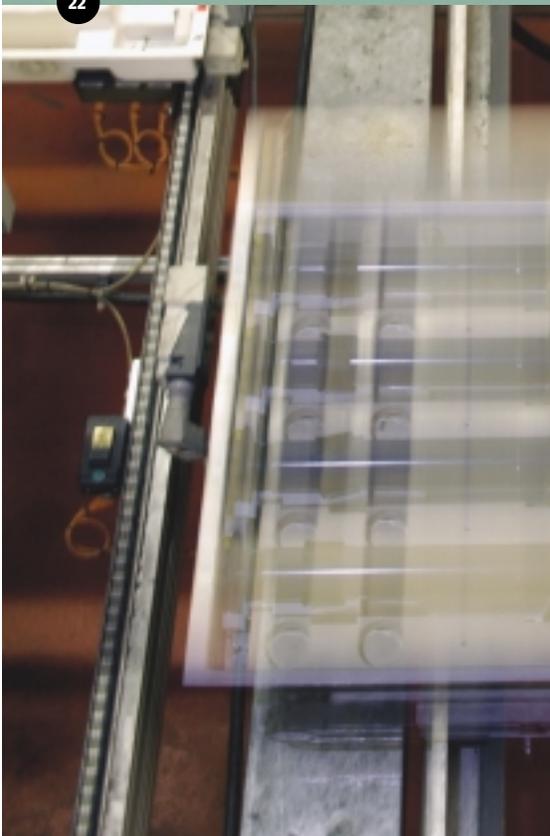
E-mail : [nduchemin@dsgsomfy.com](mailto:nduchemin@dsgsomfy.com)

[www.somfy.com](http://www.somfy.com)

\* Au 2 juin 2005.

RAPPORT  
ANNUEL  
2004

22



# SOMMAIRE

## 26 • Panorama des comptes consolidés

### 27 • Rapport du Directoire

- 27 • Faits marquants
- 27 • Présentation des comptes
- 30 • Activités des filiales et des participations
- 32 • Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- 32 • Perspectives
- 34 • Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- 35 • Le gouvernement d'entreprise
- 35 • Informations sur les activités en matière de recherche et développement
- 36 • Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- 36 • Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société
- 36 • Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société
- 38 • Informations sur les autres risques
- 39 • Affectation des résultats
- 40 • Avantages aux personnel
- 40 • Evolution boursière
- 41 • Passage aux normes IFRS

### 48 • Loi sur la sécurité financière

- 48 • Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
- 48 • Dispositif de contrôle interne

## 53 • Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices

### 54 • Documents financiers consolidés

- 54 • Bilan consolidé
- 56 • Compte de résultat consolidé
- 57 • Variation des capitaux propres
- 58 • Tableau des flux de trésorerie
- 59 • Annexe aux documents comptables consolidés

### 80 • Comptes Somfy SA

- 80 • Bilan de Somfy SA
- 81 • Compte de résultat de Somfy SA
- 82 • Annexe aux documents comptables

### 86 • Documents juridiques

- 86 • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 87 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 88 • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 89 • Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.
- 90 • Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes
- 91 • Rapport du Conseil de Surveillance
- 92 • Résolutions

# PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES

26

SOMFY 2004

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.04 12 MOIS</b>	<b>31.12.03 12 MOIS</b>	<b>31.12.02 12 MOIS PRO FORMA*</b>
Chiffre d'affaires hors taxes	569,1	517,1	499,9
Résultat d'exploitation	114,0	97,4	90,6
Résultat courant	111,0	96,5	89,2
Résultat net	74,2	64,7	63,0
Résultat net - part groupe	74,2	64,7	63,0
Capacité d'autofinancement	95,1	88,5	79,8
Investissements industriels et commerciaux	21,6	19,4	30,5
Dotation aux amortissements	20,8	21,0	19,8
Dotation aux amortissements des survaleurs	10,8	4,9	10,0
Situation nette	387,9	351,6	306,1
Endettement net*	- 37,7	- 89,8	- 22,4
Actif immobilisé	291,7	204,4	211,0
Effectif moyen	3 257	3 236	3 081

\* Comptes établis sur la base :

- des comptes pro forma du 31.12.2001 et 30.06.2002 sur lesquels le groupe Devienne qui était consolidé par intégration proportionnelle est mis en équivalence comme au 31.12.2002,
- des comptes publiés au 31.12.2002.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

## Faits marquants

Somfy SA a acquis fin mars 2004 la société italienne BFT. Elle a été intégrée dans les comptes du groupe pour 9 mois. Au 31 décembre 2004 le groupe BFT contribue à hauteur de 76,6 M€ pour le goodwill, de 12,1 M€ sur les immobilisations corporelles nettes et de 44,6 M€ pour le chiffre d'affaires.

Suite aux récents changements effectués au sein du conseil d'administration de Gaviota-Simbac, ces sociétés, consolidées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2003, sont désormais intégrées par mise en équivalence. La contribution au chiffre d'affaires de ce sous groupe aux comptes consolidés du 31 décembre 2003 était de 24,1 M€.

Quatre nouvelles sociétés ont également été constituées et consolidées au cours du premier semestre 2004 : Somfy Turkey, Sitem, Domaster et BFT Angleterre.

Ces variations de périmètre n'ont pas nécessité l'élaboration de comptes pro forma compte tenu de l'impact limité sur les comptes du Groupe.

## Présentation des comptes

### Données sociales

#### > Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA se compose principalement de dividendes reçus de ses filiales (+ 67,9 millions d'euros).

Les dividendes reçus en 2003 étaient sensiblement plus faibles, car versés sur un résultat net 2002 de 6 mois.

#### > Éléments exceptionnels

L'année 2004 n'a pas connu d'éléments exceptionnels majeurs.

#### > Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 68,5 millions d'euros et intègre notamment un profit d'intégration fiscale de 4,8 millions d'euros.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

## Données consolidées

### > Chiffre d'affaires

Les ventes de l'exercice ressortent à 569,1 M€, en progression de 10,1 % à données réelles et de 7,6 % à périmètre et taux de change constants. Cette croissance, supérieure à celle des années précédentes, confirme la solidité du business model de Somfy.

Elle a été particulièrement forte au premier semestre (+ 11,8 % en termes réels et + 12,8 % à périmètre constant) et s'est infléchie comme prévu sur la deuxième moitié de l'année (+ 8,2 % en réel et + 1,0 % à périmètre constant). L'effet de base a joué à plein par rapport à un exercice 2003 marqué par une saisonnalité des ventes atypique (saison du store décalée), avec des évolutions respectives par semestre de - 0,5 % et + 8,1 % en termes réels.

En cumul annuel, et à données comparables, toutes les zones géographiques clôturent l'exercice en progression.

- La France et l'Allemagne affichent des hausses respectives de 6,7 % et 4,3 %, (mais + 1,9 % et - 5,0 % sur le second semestre). L'Allemagne avait connu un retournement spectaculaire de

l'activité à partir de juillet 2003, qui pénalise la comparaison au deuxième semestre 2004.

- L'Europe du Nord et l'Europe Centrale et de l'Est connaissent des tendances peu différentes : évolutions respectives de + 6,4 % et 3,3 % sur l'année, mais - 4,8 % et - 5,1 % sur le second semestre. Par pays, les évolutions sont contrastées : croissance soutenue toute l'année en Grande-Bretagne et Tchéquie, ralentissement marqué au deuxième semestre en Suisse et Suède.
- L'Europe du Sud ressort pour sa part en hausse de 5,0 % sur le second semestre et de 7,0 % sur l'exercice. Le marché italien a encore été très morose, alors que la Péninsule Ibérique et le Moyen Orient restent très dynamiques.
- Enfin, l'Amérique et l'Asie/Pacifique confirment leur très bon début d'année : la première est en progression de 15,7 % sur le second semestre et de 17,3 % sur l'année, et la seconde, toujours sur les mêmes bases, réalise + 15,4 % sur le second semestre et + 16,4 % sur l'année. La hausse de l'euro contre les monnaies de ces zones grève quelque peu ces performances : à taux de change courants et périmètre constant, la progression n'est plus que de + 7,9 % en Amérique et + 13,2 % en Asie/Pacifique, sur l'ensemble de l'exercice.

En millions d'euros

	31.12.2003	31.12.2004	△ N/N-1	△ N/N-1 A COURS ET PERIMETRE CONSTANT*
France	152,9	170,5	11,5 %	6,7 %
Allemagne	83,7	87,8	4,9 %	4,3 %
Europe du Nord	78,2	86,4	10,5 %	6,4 %
Europe de l'Est et Centrale	31,0	34,8	12,3 %	3,3 %
Europe du Sud	92,2	102,0	10,6 %	7,0 %
Asie Pacifique	27,2	30,8	13,0 %	16,4 %
Amériques	51,9	56,8	9,6 %	17,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>517,1</b>	<b>569,1</b>	<b>10,1 %</b>	<b>7,6 %</b>

\* Périmètre constant : hors Gaviota Simbac au 31.12.2003 et hors BFT au 31.12.2004.

## > Résultat

Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort à 114,0 M€, en hausse de 17,0 %. Il représente 20,0 % du chiffre d'affaires contre 18,8 % l'année précédente.

L'accroissement du volume d'activité, l'amélioration du mix produits et la poursuite des gains sur les coûts de production expliquent l'essentiel de cette progression. Ces leviers sont le fruit de mesures d'ajustement ponctuelles (réorganisation des sociétés récemment acquises...), et de plans de progrès et d'innovation permanents (maximisation des synergies, optimisation des processus...). Ils ont permis de financer une baisse des prix de vente en ligne avec celles des années précédentes.

L'acquisition de BFT, la hausse de l'euro qui a occasionné des pertes de changes, ont sensiblement pénalisé le résultat financier du groupe Somfy SA, qui s'élève à - 3,0 M€ cette année contre - 0,9 M€ l'année dernière.

Le résultat exceptionnel est grevé par une provision pour contrôle fiscal de 1,2 M€.

Le bénéfice net ressort à 74,2 M€, en progression de 14,7 %. Ce chiffre tient compte de la forte augmentation des amortissements de survaleurs due à l'acquisition de BFT, et d'un alourdissement des charges exceptionnelles.

Abstraction faite des écarts d'acquisition, le bénéfice net s'élève à 85,0 M€ et s'inscrit en hausse de 22,1 %.

Ces résultats ont été obtenus en maintenant un niveau élevé de dépenses de recherche et développement.

La croissance (+ 7,5 %) de la capacité d'autofinancement est plus modérée que celle du résultat net, hors résultat des sociétés mises en équivalence et amortissements des écarts d'acquisition. Ce différentiel s'explique par des dotations aux amortissements plus faibles en 2004 qu'en 2003, et par des provisions non récurrentes constatées en 2003.

## > Structure financière

Les investissements industriels se sont élevés à 21,6 M€, contre 19,4 M€ en 2003.

L'année 2004 a été marquée par l'acquisition de la société BFT, financée par la trésorerie du Groupe. Toutefois, la capacité d'autofinancement structurellement très positive, la bonne tenue du besoin en fonds de roulement et le niveau d'investissement modéré ont permis de revenir à un excédent financier net en clôture (+ 37,7 M€).

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

## Activité des filiales et des participations

### Somfy SAS - FRANCE

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	121 026	105 443	94 474	14,8 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	280 239	253 078	230 766	10,7 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	63 521	57 286	50 612	10,9 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	64 369	56 601	51 293	13,7 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	42 389	39 515	35 526	7,3 %
Résultat net (comptes sociaux)	43 365	38 986	36 014	11,2 %

### Somfy GMBH - ALLEMAGNE

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	80 318	77 667	75 180	3,4 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	85 274	86 321	85 625	- 1,2 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	4 853	5 584	4 113	- 13,1 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	4 739	5 548	4 060	- 14,6 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	2 819	3 249	2 306	- 13,2 %
Résultat net (comptes sociaux)	3 248	3 727	2 773	- 12,9 %

### Somfy SYSTEMS INC - ETATS-UNIS

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	31 942	30 816	35 397	3,7 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	34 282	32 877	37 640	4,3 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	4 471	5 108	5 232	- 12,5 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	4 499	4 791	5 202	- 6,1 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	2 983	3 486	3 778	- 14,4 %
Résultat net (comptes sociaux)	2 344	1 108*	3 760	111,6 %

\* Résultat net social affecté respectivement en 2004 et 2003 d'une provision intra-groupe de 0.8 M€ et de 2.3 M€.

## Somfy BV - HOLLANDE

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	24 712	22 939	21 329	7,7 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	25 316	23 485	22 021	7,8 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	5 021	4 746	4 198	5,8 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	5 043	4 682	4 139	7,7 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	3 231	3 092	2 678	4,5 %
Résultat net (comptes sociaux)	3 245	3 051	2 639	6,4 %

## Somfy ESPAGNE

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	21 154	17 227	14 516	22,8 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	21 221	17 238	14 516	23,1 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	4 750	2 969	2 456	60,0 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	3 822	2 960	2 417	29,1 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	3 081	1 896	1 564	62,5 %
Résultat net (comptes sociaux)	2 468	1 890	1 538	30,6 %

## MINGARDI - ITALIE

En milliers d'euros

	31.12.2004 (12 MOIS)	31.12.2003 (12 MOIS)	31.12.2003 (6 MOIS)	03/02 △ (12 MOIS)
Chiffre d'affaires (contributif aux comptes consolidés)	25 387	25 787	28 380	- 1,6 %
Chiffre d'affaires (comptes sociaux)	32 510	33 568	33 877	- 3,2 %
Résultat d'exploitation (contributif aux comptes consolidés)	1 335	3 522	3 361	- 62,1 %
Résultat d'exploitation (comptes sociaux)	1 408	3 298	3 690	- 57,3 %
Résultat net (contributif aux comptes consolidés)	- 419	1 396	1 195	- 130,0 %
Résultat net (comptes sociaux)	409	2 058	2 171	- 80,1 %

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

32

SOMFY 2004

## Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

## Perspectives

Tout en abordant l'année 2005 avec prudence, en raison des incertitudes économiques et monétaires, Somfy lance un nouveau cycle d'investissements pour 2005 et 2006.

Renforçant sa politique d'innovation produit, le Groupe prépare de nombreux lancements pour la fin 2005 et le début 2006.

Par ailleurs, il est envisagé de procéder dans l'avenir à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux en fonction de leurs performances, conformément au nouveau régime mis en place par la loi de Finances pour 2005. Une proposition en ce sens fera l'objet d'une résolution particulière lors de la prochaine Assemblée.

## Informations sur la répartition du capital et sur les participations

### Répartition du capital (article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % connues au 31 décembre 2004 :

	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	% DROITS DE VOTE
Société en commandite par actions J.P.J.*	3.858.802	49,24	58,58
Famille Despature	1.195.036	15,25	16,50
Faac Spa	571.400	7,29	8,79
Northern Trust	558.703	7,13	4,30

\* Il existe une action de concert liant la SCA JPJ et des membres de la famille Despature.

## Droits de vote multiples

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double, à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

## Pactes d'actionnaires

### ➤ Action de concert et pacte de préemption

La société JPJ SCA et certains membres de la famille Despature sont réunis par une action de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droits mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société JPJ SCA, sans limitation de durée.

### ➤ Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 51,33 % du capital de la société Somfy SA a été pris le 24 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 1 bis du Code général des impôts, pour une durée expirant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 inclus. Au-delà de cette date, la durée de

l'engagement se trouvera automatiquement prorogée par périodes successives de douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Par ailleurs, huit engagements collectifs de conservation portant sur 51,49 % du capital de la société Somfy SA ont été pris les 24 et 29 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code général des impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois sauf dénonciation par un signataire.

### **Informations sur les achats d'actions propres (article L. 225-211 du Code de Commerce)**

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2004 (visa 04-394) ; autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 3 juin 2004, il poursuivait principalement les objectifs suivants :

- la régularisation du cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance,
- l'intervention à l'achat ou à la vente en fonction de la situation du marché.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire, faisant usage de l'autorisation ainsi conférée, a acheté 14 694 actions au cours moyen de 154,41 € et vendu 19 370 actions au cours moyen de 110,87 €. Les frais de négociation sont globalement de 2 972,61 €.

Aucune annulation d'actions n'ayant été réalisée, le nombre des actions propres détenues par la société est de 47,563 actions au 31 décembre 2004. Elles représentent 0,6 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 81,43 € pour une valeur nominale de 1 €.

Tenant compte des récentes évolutions réglementaires, le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin

par anticipation. Ce programme est conforme aux prescriptions de la note publiée par l'AMF le 17 mars 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime de programme de rachat d'actions résultant de l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ces nouvelles dispositions permettraient d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société à ce jour ; ses objectifs principaux seraient :

- l'animation du marché du titre et la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution d'actions gratuites ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement, ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions propres acquises avant le 13 octobre 2004 s'élevant au nombre de 136 001 ont été affectées aux objectifs autorisés comme suit :

- contrat de liquidité pour 733,
- couverture de plans d'options d'achat pour 113 000,
- croissance externe pour 22 268.

### **Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées**

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (article L. 233-6 du Code de Commerce) : aucune participation dans des sociétés françaises n'a été prise.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

34

SOMFY 2004

## Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

### Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

#### • Paul Georges DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex
  - Vice-Président du Conseil de Surveillance de Devianne
  - Administrateur de Disport et Faac SpA
  - Gérant de CMC SARL, Fidep et Primvet
- Rémunération de 783 471 €

#### • Wilfrid Le NAOUR

- Président de Somfy SAS, Somfy Development SAS, NV Somfy SA, Somfy Systems Inc., Simu USA Inc., Somfy AG, Somfy China Ltd, Somfy Co Ltd, Somfy España SA, Somfy Hellas SA, Somfy Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Pty Ltd et Somfy Pte Ltd,
  - Vice-Président de Somfy Nordic AB,
  - Administrateur de Fiteco SA, Promofi BV, Somfy BV, Somfy KK, Somfy Joo Co Ltd, Somfy ULC, Somfy India PVT Ltd, Somfy Italia srl, Mingardi srl, Klasso Holding AB, I-Blind Co Ltd, Gaviota Simbac SL, Faac SpA et BFT SpA,
  - Gérant de Somfy GmbH, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 93 rue du Battant,
  - Salarié de CMC SARL
- Rémunération de 465 135 €

#### • Nicolas DUCHEMIN

- Président du Conseil d'administration de BFT Holding SpA
  - Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Rémunération de 180 644 €

### Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

#### • Jean DESPATURE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Rémunération de 2 143 €

#### • Victor DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance des SCA ATN, Boulinvest, J.P.J., Samauchan et Soparthon B
  - Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
  - Président des SAS Restag et Tapima
  - Président Directeur Général de Mero-Meca SA
  - Représentant de Mero-Meca SA, Président de Sipem SAS
  - Représentant permanent de DEVIN-VD au Conseil d'Administration de La Mouette SA
  - Gérant des SCA Acanthe, Cimofat, Cimoflu, Valma et Valorest
  - Gérant de DEVIN-VD, Leomav, Point du Jour, Soderec, Soparboul et Vicma
- Rémunération de 4 607 €

#### • Jean-Pierre DEVIENNE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
  - Président du Conseil de Gérance de Fidep
- Rémunération de 2 143 €

#### • Jean-Bernard GUILLEBERT

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe Auchan et Damartex
- Rémunération de 20 000 €

#### • Xavier LEURENT

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
  - Gérant de Fidep
- Rémunération de 2 143 €

#### • Anthony STAHL

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex et J.P.J. SCA
- Rémunération de 1 607 €

## Gouvernement d'entreprise

### Le comité d'audit

Le comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création, il s'est réuni, au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle.

Sous la supervision du comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du responsable de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

À ce jour, 17 sociétés du Groupe ont fait l'objet d'un tel audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au comité d'audit.

Une charte d'audit interne, co-signée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du comité d'audit et le responsable de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les

filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale, dont BFT.

De plus, les hypothèses retenues par les équipes financières, dans le cadre de l'introduction du référentiel IFRS et plus particulièrement la "First Time Adoption" (FTA), ont été validées par le comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni sur l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2004.

### Le comité de rémunérations

Le comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux.

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

## Informations sur les activités en matière de recherche et développement (articles L 232-1 et L 233-26 du Code de Commerce)

L'innovation produits est un vecteur clé de la croissance de Somfy ; elle est au cœur de sa stratégie d'élargissement et de différenciation de l'offre.

Le Groupe compte 5 centres de développement internationaux :

Le plus important est en France avec 80 % des effectifs en Recherche et Développement.

Les centres situés en Allemagne et Suède sont spécialisés dans l'offre tertiaire, ceux des Etats Unis dans les produits pour protection solaire intérieure résidentielle, celui du Japon, enfin, se dédie aux spécifications et normes du marché asiatique.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

36

SOMFY 2004

Ces 5 centres emploient au 31 décembre 2004 215 ingénieurs et techniciens, sur un effectif total consacré au développement de l'ordre de 270 personnes.

2004 a vu se concrétiser, sur le marché du volet roulant, le succès de l'Oximo RTS grâce à ses fonctionnalités innovantes et à la valeur apportée aux clients professionnels en terme de protection du produit porteur. Sur le plan industriel, l'Oximo RTS a également permis une rationalisation des gammes.

En 2004, le recrutement de nouveaux collaborateurs s'est intensifié ; ils sont affectés au développement et au lancement des futurs nouveaux produits, dès 2005 et 2006.

Par ailleurs, les moyens industriels dédiés au développement seront multipliés par 2 en 2005 et les équipes se concentreront sur les projets majeurs initiés en 2004. À savoir :

- la poursuite de la dynamisation des ventes radio, élément déterminant de la croissance et de la rentabilité du mix produits
- l'augmentation du taux de motorisation du segment neuf, particulièrement dans l'application volet roulant
- la création d'une offre haut de gamme, compatible avec les gammes produits des partenaires industriels
- la compétitivité coûts, facteur de progression des parts de marché du Groupe

Dans le cadre de l'application de la directive de Kyoto, prévue pour début 2006, un projet a été lancé avec des universitaires et spécialistes du confort du bâtiment et des gains d'énergie. Celui-ci permettra de développer des solutions spécifiques à Somfy.

## Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital (article 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2004, le FCPE Somfy détient 30 373 actions Somfy, représentant 0,40 % du capital.

## Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société (articles L 225-102-1 du Code de Commerce)

Les principaux sites de production du groupe Somfy SA réalisant uniquement des activités d'assemblage, par nature non polluantes, le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale.

Consommation de matières premières :

	QUANTITE	VALEUR
Eau (m <sup>3</sup> )	22 977	54
Gaz (m <sup>3</sup> )	1 833 984	582
Électricité (kW)	11 906	929
Cuivre (tonnes)	694	3 483

## Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société (articles L 225-102-1 du Code de Commerce)

Avec 3 257 collaborateurs de plus de 35 nationalités différentes, le groupe Somfy s'est enrichi de compétences et de personnalités qui lui permettront d'assurer son développement futur.

Ces diversités géographiques, culturelles et professionnelles, associées à l'exigence croissante de nos marchés, déterminent les axes prioritaires de la politique de ressources humaines de Somfy :

- **mettre en œuvre le management des hommes au plus près des entités du Groupe** : l'organisation des ressources humaine s'est renforcée en 2004 pour permettre une couverture encore plus efficace de l'ensemble des territoires.

Des plans d'actions RH sont déployés dans près de 70 % des entités du Groupe. En cohérence avec leurs besoins, ces plans orientent de manière concrète les priorités locales sur le plan du recrutement, de

la formation ou de la mobilité individuelle. Ils permettent également d'implanter progressivement une plate forme de pratiques ressources humaines, expression commune de nos principes d'action managériaux et de nos valeurs.

- **développer les managers de demain et former nos collaborateurs** : le suivi individuel des managers du Groupe s'est matérialisé par la conduite de "people review" auprès de 80 % d'entre eux. Par ce travail systématique, sont préparés les parcours professionnels et les mobilités nécessaires à la croissance des activités.

La **formation** des collaborateurs est par ailleurs un axe clé de la politique ressources humaines du groupe :

- plus de 4 % de la masse salariale est consacrée à la formation sur le territoire français ;
- près d'un collaborateur sur deux a bénéficié dans le Groupe d'une action de formation en 2004 ;
- plus de 80 managers ont participé aux 3 sessions de l'Académie Somfy ;
- des rencontres métiers dans les principaux domaines de compétence (développement technique, qualité, industrie, controlling, marketing, ressources humaines) permettent d'enrichir le professionnalisme des équipes, et de développer les échanges et la culture d'entreprise, au sein du groupe.

**Développer la mobilité et faciliter les parcours professionnels** : le renforcement de l'information sur les postes à pourvoir en 2004 a permis une augmentation sensible du nombre de mobilités internes, en particulier en France où 48 % des postes ouverts ont été satisfaits en interne. Ces mobilités permettent de construire des savoir faire uniques et de renforcer les compétences "clés" de Somfy.

**Ecouter et améliorer** : tous les deux ans, un baromètre de satisfaction de l'ensemble des collaborateurs du Groupe est réalisé pour recueillir les opinions de tous sur des thèmes concernant le management, les conditions de travail, l'organisation, la communication interne, les ressources humaines ou encore le Groupe.

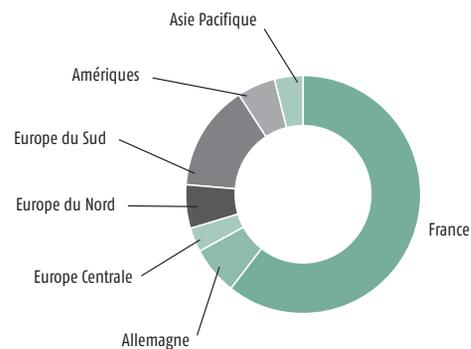
Les résultats 2004, encourageants parce qu'en progrès, confortent notre détermination à préparer des équipes motivées et performantes pour répondre aux enjeux stratégiques.

Question de tendance dans l'édition du Somfyscope 2004 : "Ma confiance dans l'avenir du Groupe" :

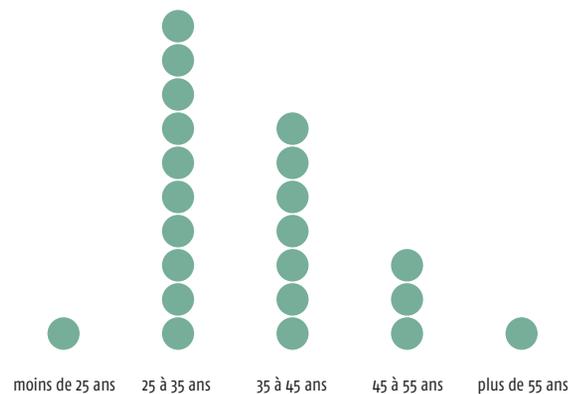
- S'améliore : 30 % (vs 27 % en 2002)
- Est stable : 57 % (vs 56 % en 2002)
- Se dégrade : 11 % (vs 14 % en 2002)

Quelques chiffres :

Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs Hommes-Femmes



# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

38

SOMFY 2004

## Informations sur les autres risques (articles L 225-102-1 du Code de Commerce)

### Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux découlant de son activité opérationnelle, Somfy a eu recours aux instruments financiers de couverture offerts par le marché. Ces actions ont été menées dans un but exclusif de protection et non de spéculation.

Au 31 décembre 2004 nous bénéficions ainsi de deux instruments de couverture de taux d'intérêt auprès de nos banques. Un swap de taux classique (échange taux fixe - taux variable) sur 5 M€ et un cap bonifié portant sur 30 M€. Ces opérations nous permettent ainsi de couvrir les risques de taux issus de nos emprunts moyen terme et de nos leasings immobiliers.

Dans le cadre de cet endettement, au 31 décembre 2004, Somfy disposait d'une autorisation d'emprunt sur 5 et 6 ans de 105 M€ auprès de 5 établissements bancaires ; utilisée à cette date à hauteur de 24 M€.

La mise à disposition de cette nouvelle autorisation a fait l'objet d'engagements pris par Somfy SA auprès de ses partenaires bancaires de respecter deux ratios financiers portant d'une part sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et d'autre part sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur CAF).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2004.

### Risques juridiques

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

### Assurances – couvertures des risques

Le groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- "Dommage aux biens" couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance "Perte d'exploitation consécutive".

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés,

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées,
- D'autre part des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 50 %.

### Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis et l'Asie.

Aucun pays n'est dans une zone hyperinflationniste.

## Affectation des résultats

Préalablement à sa proposition d'affectation du résultat, le Directoire indique qu'une somme de 652 310,93 € représentant le montant de la taxe exceptionnelle prévue à l'article 39 de la loi de Finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004 a été portée au débit du compte report à nouveau au 31 décembre 2004 ; ce compte, bénéficiaire à hauteur d'une somme de 581 196,00 € correspondant au dividende 2003 non versé aux actions propres, est ainsi devenu négatif de 71 114,93 €. Le paiement de cette taxe est lié à l'obligation faite aux entreprises par cette loi d'apurer le compte de réserve spéciale des plus-values à long terme en la virant à un compte de réserve ordinaire. Il sera demandé aux actionnaires d'autoriser ce virement afin de libérer immédiatement la société de toutes les contraintes fiscales liées au maintien de cette réserve.

Le Directoire propose ensuite d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 s'élevant à 66 864 806,07 € comme suit :

- apurement du compte report à nouveau débiteur	71 114,93 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,60 € par action, soit 4,60 € x 7 836 800 actions	36 049 280,00 €
- dotation à la réserve facultative	30 744 411,14 €
	<b>66 864 806,07 €</b>

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,60 € ouvrant droit à un abattement de 50 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 9 juin 2005 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30.06.2002	31.12.2002 (EXERCICE 6 MOIS)	31.12.2003
Nombre d'actions rémunérées*	7 719 131	7 696 641	7 698 420
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	29 332 697,80 €	14 623 617,90 €	32 333 364,00 €
Dividende par action			
- Montant net	3,80 €	1,90 €	4,20 €
- Avoir fiscal 50 %	1,90 €	0,95 €	2,10 €
- Montant brut	5,70 €	2,85 €	6,30 €

\* Hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

## Avantages au personnel

Le Groupe a procédé à un changement de méthode au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre de la recommandation 2003- R.01 du CNC. Les écarts actuariels existant au 31.12.2003 ont été provisionnés dans les comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'impact net sur les capitaux propres du groupe s'élève à 4,0 M€.

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUIN 2005

## Types de régimes

### ➤ Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

La plupart des filiales du groupe Somfy cotisent à ce type de régime.

### ➤ TFR en Italie "Trattamento di Fine Rapporto"

Les engagements relatifs au TFR (versement d'une indemnité de départs aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisées en dettes. La charge annuelle relative à la variation de ces droits figure sur la ligne charges de personnel au compte de résultat.

### ➤ Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement en utilisant la méthode "Projected Unit credit". Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection de salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat.

Lorsque ces engagements sont préfinancés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur.

Le groupe Somfy a donc l'obligation de provisionner la différence entre la valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel et la valeur des actifs versés sur des fonds.

### Ces régimes sont de différentes catégories :

- Régimes complémentaires de retraite.
- Indemnités de départ. Les indemnités de départ sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière

versées en cas de départ volontaire ou de mise à la retraite des salariés.

- Médailles de travail (France) ou Jubilee (Allemagne et Autriche) constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

Hormis les médailles de travail où les écarts actuariels sont constatés dans le résultat de l'exercice, les changements d'hypothèses actuarielles qui ont affecté l'évaluation des engagements ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des financements externalisés et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et des pertes actuariels.

Les écarts actuariels, ainsi générés, sont provisionnés s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la valeur des actifs de couverture (principe du corridor). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le compte de résultat est impacté par le coût des services rendus, qui reflète l'augmentation des engagements liés à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire ainsi que la charge d'intérêt sur la dette actuarielle. Le rendement attendu des financements externalisés s'inscrit en déduction de ces charges.

## Évolution boursière

Le cours de l'action Somfy a bénéficié de l'intégration réussie de la société italienne BFT et de la bonne orientation des marchés du Groupe.

Au 31 décembre 2003, dernier jour de bourse avant la clôture de l'exercice précédent, le titre valait 138 €. Il a poursuivi une progression régulière pour s'établir le 15 juin 2004 à 158 €. Puis, dopé par la performance des résultats semestriels, il a enregistré une forte progression et atteint son plus haut de l'année à 169,20 €, le 15 septembre 2004. Il s'est ensuite consolidé dans la zone des 160 €.

Sur la base du cours au 31 décembre 2004, soit 164 €, et compte tenu d'un dividende net de 4,60 € majoré de la réfaction de 50 %, le rendement de l'action Somfy ressort à 4,20 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 33 727 et 3 813 par mois, la moyenne mensuelle étant de 20 451 titres contre 30 408 titres pour l'année dernière.

# PASSAGE AUX NORMES IFRS

## Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, Somfy adoptera les normes internationales à compter de l'exercice 2005 selon les dispositions de la norme IFRS1, première adoption des IFRS, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi avec les mêmes normes.

En vue de la publication des états comparatifs pour l'exercice 2005, le groupe Somfy a préparé un rapprochement des capitaux propres à la date de transition aux IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2004) et des notes explicatives sur les principes comptables retenus.

Dans la mesure où les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 devront être préparés sur la base des normes IFRS en vigueur à cette date, il est possible que les informations chiffrées relatives au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 présenté en comparatif des comptes 2005 soient différentes de celles présentées ci-après.

Les informations chiffrées ont donc été préparées conformément aux dispositions de la norme IFRS1, *première adoption des normes internationales d'information financière*, en appliquant les normes IAS/IFRS en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 telles que publiées au 31 décembre 2004 par l'IASB et adoptées par la Commission Européenne.

Par nature, les principales sources de différences, identifiées à ce stade, outre la présentation des états financiers, sont :

- les durées d'amortissement du matériel industriel et des logiciels : les durées qui seront pratiquées à partir de la mise en œuvre des normes IFRS seront plus longues que celles pratiquées actuellement ;
- la capitalisation des frais de développement : les frais de développement comptabilisés en charges dans les normes françaises, sont capitalisés dans les comptes établis selon les normes IFRS. Cette norme sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, Somfy ne respectant pas auparavant l'ensemble des conditions de reconnaissance requises par la norme IAS 38,

- la comptabilisation des actions propres en moins des capitaux propres conformément au référentiel IFRS. Compte tenu de leur nature (stock option, régularisation de cours notamment), ces actions propres étaient auparavant enregistrées en valeurs mobilières de placements ;
- la valorisation des titres disponibles à la vente à la juste valeur : les titres Somfy SA et Damartex, détenus par FAAC et les titres Agta détenus par Somfy SA sont considérés selon IAS 39 comme des titres disponibles à la vente et donc valorisés à leur juste valeur (cours de bourse ou autre méthode d'évaluation) ;
- l'enregistrement au bilan des instruments de couverture de change et de taux pour leur juste valeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ces instruments ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés français et figurent en engagements hors bilan ;
- l'arrêt des amortissements des survaleurs et leur remplacement par des tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie ;
- la ventilation des performances de l'entreprise par zone géographique conformément à l'organisation actuelle des "Business Areas" (segmentation primaire).

Ces éléments ont fait l'objet d'une revue de la part des commissaires aux comptes mais n'ont cependant pas fait l'objet d'un rapport d'audit spécifique.

# PASSAGE AUX NORMES IFRS

42

SOMFY 2004

## Organisation du projet de conversion

Pour être en mesure de publier des comptes semestriels et annuels selon ces nouvelles normes à compter de 2005, Somfy a mis en œuvre la démarche suivante :

- Création en 2003 d'un groupe de projet. Prise de connaissance des nouvelles normes et identification des divergences qualitatives entre les référentiels CRC 99-02 et IFRS ;
- 2004 : Chiffrage des impacts, rédaction de nouvelles procédures et migration vers un nouveau logiciel de consolidation permettant la production de ces informations IFRS.

Le Groupe présente un rapprochement des capitaux propres consolidés et d'un bilan établis selon les normes françaises et les normes IFRS dans le cadre du bilan d'ouverture.

## Présentation des normes et interprétations appliquées

### Description des options et exceptions comptables liées à la première application des IFRS

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite des modalités de première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, Somfy a retenu les options et exceptions suivantes définies par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2004,

- le montant cumulé des écarts de conversion au 1/01/2004 est remis à zéro en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres d'ouverture restant inchangé.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## Impact par normes

### > Immobilisations corporelles (IAS 16)

L'application de la norme IAS 16, portant principalement sur la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles, impacte sensiblement les comptes consolidés du groupe.

Lors de la première application des normes IFRS, la norme IFRS 1 donne la possibilité de procéder ou non à la réévaluation de tout ou partie des immobilisations corporelles.

Somfy a choisi de conserver la valeur historique pour l'évaluation des immobilisations corporelles lors de la première application des IFRS.

Pour les évaluations ultérieures, le groupe appliquera le traitement de référence défini par la norme IAS 16.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Quelques règles relatives aux modalités d'amortissement ont évolué :

- Les bases de calcul des amortissements n'ont pas été modifiées, le groupe estimant que les valeurs résiduelles étaient non significatives (hors valeur relative aux terrains),
- Les durées d'amortissement ont été revues et sont déterminées en fonction de la durée probable d'utilisation par l'entreprise. Dans le cadre des nouvelles normes, les durées ont été rallongées par rapport aux principes comptables français actuels et sont appliquées conformément à IFRS1 de façon rétrospective,

L'impact sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élève à + 28 761 K€ (+ 18 617 K€ net d'impôt).

Les immobilisations utilisées dans le cadre de contrats de location financement sont d'ores et déjà comptabilisées à l'actif des comptes consolidés et sont désormais amortis selon les nouvelles durées d'amortissement.

- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

### ➤ Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises (IFRS 3)

La première application des normes IFRS ne remettra pas en cause les modalités de comptabilisation retenues dans le passé pour les regroupements des entreprises et les écarts d'acquisition. En effet, le groupe, conformément à une option offerte par IFRS1, ne retraite pas rétrospectivement les opérations de regroupements d'entreprises antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (sans impact dans le bilan d'ouverture) mais font l'objet de tests de perte de valeur de façon périodique.

La mise en œuvre de ces tests de dépréciation selon les méthodes décrites dans la norme IAS 36 n'a pas de conséquence dans le bilan d'ouverture.

La variation du poste écart d'acquisition est liée au reclassement d'un fonds de commerce (marque et part de marché) ne répondant plus au critère de comptabilisation des actifs incorporelles. (1 441 K€).

### ➤ Immobilisations incorporelles (IAS 38)

L'application de la norme IAS 38, portant principalement sur la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations incorporelles impacte peu les comptes consolidés du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour être comptabilisée, une immobilisation incorporelle doit respecter la définition d'un actif et remplir certains critères. Le Groupe a donc éliminé de son actif l'ensemble des frais de dépôts des marques et des brevets, ceux-ci n'étant pas attachés à un actif acquis par les sociétés du Groupe.

De plus, les durées d'amortissement ont été revues et sont déterminées en fonction de la durée probable d'utilisation par l'entreprise. Dans le cadre des nouvelles normes, les durées ont été rallongées et sont appliquées conformément à IFRS1 de façon rétrospective,

L'impact sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élève à + 3 695 K€ (2 387 K€ net d'impôt) pour l'ensemble des retraitements effectués sur ce poste d'actif.

L'application des principes édictés par IAS 38 conduira le groupe à reconnaître certaines immobilisations générées en interne. Somfy engage des frais de développement qui sont, soit liés à des logiciels, soit liés au développement de nouveaux produits. Ils étaient comptabilisés jusqu'à présent en charge. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, ces frais de développement seront capitalisés dans les comptes du groupe, l'ensemble des critères requis pour justifier ce mode de comptabilisation étant rempli à partir de cette date.

### ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

La norme IAS19 n'affecte pas les capitaux propres consolidés dans le cadre de la première application des normes IFRS. Le Groupe a, en effet, procédé à un changement de méthode dans le cadre de la recommandation 2003-R.01 du CNC. Les écarts actuariels existant au 31 décembre 2003 ont été comptabilisés en contrepartie de la situation nette d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

# PASSAGE AUX NORMES IFRS

## > Instruments financiers (IAS 32, 39)

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IAS 39 dans son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- les titres de participations non consolidées, les titres immobilisés ou les valeurs mobilières de placement sont évalués selon les normes IFRS à la juste valeur.

Le groupe FAAC, consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés Somfy, détient des actifs disponibles à la vente (titres Damartex SA et Somfy SA) disposant d'une plus value latente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'écart positif entre la valeur comptable et la valeur recouvrable s'élève à + 22 139 K€.

La juste valeur des valeurs mobilières de placements détenues par les sociétés du groupe Somfy, impacte les capitaux propres du Groupe à hauteur de + 573 K€ (+ 373 K€ net d'impôt).

- Les instruments dérivés de taux d'intérêts et de changes qualifiés de couverture sont, conformément aux règles françaises, inscrits en engagement hors bilan. En application d'IAS39, tous les instruments dérivés doivent être comptabilisés au bilan, que l'instrument couvre un élément comptabilisé au bilan (fair value hedge) ou non (cash flow hedge).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'enregistrement au bilan des instruments financiers dérivés à leur juste valeur a un impact de + 1 065 K€ (+ 691 K€ net d'impôt).

Pour les instruments financiers qui ne pourraient pas être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 (certains instruments relatifs au risque de change notamment), la comptabilité de couverture ne pourra pas être appliquée dans les états financiers IFRS.

## > Les actions propres

L'application de la norme IFRS2 et IAS 32-39 a pour conséquence de modifier la comptabilisation des actions propres.

Le groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction de la situation du marché,
- de couvrir les plans de stock-options déjà attribuées ou à attribuer.

Les actions propres sont déduites directement des capitaux propres du bilan d'ouverture alors qu'elles étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans le cadre du règlement 99.02.

L'impact sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est négatif : - 10 039 K€.

Selon IFRS2, les stock-options doivent être évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis être amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002. Sont donc concernés les plans de 2002 et 2003 selon la note 19 de l'annexe consolidée.

## > Impôts différés

En matière d'impôt différé, conformément aux dispositions de la norme IAS12, les impôts différés relatifs à l'ensemble des différences temporelles doivent être comptabilisés. En conséquence, les impôts différés sur le frottement fiscal lié aux distributions futures des sociétés mises en équivalences, non constatés dans les normes françaises, sont comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre des nouvelles normes et impactent négativement les capitaux propres pour 800 K€.

## > Ecart de conversion

Conformément à l'option permise par la norme IFRS1, les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères, comptabilisés dans les capitaux propres distinctement des réserves, seront transférés de ce poste dans les réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### ➤ Présentation des états financiers

L'application des normes IAS/IFRS a des conséquences significatives sur le mode de présentation de l'information financière.

Le bilan est présenté, conformément à IAS1, selon un critère de classement en éléments courants et non courants. De plus, certaines règles spécifiques en matière de compensation entres actifs et passifs ont abouti à des reclassifications (exemple : les actifs et passifs de retraite).

Le compte de résultat peut-être présenté par nature ou par fonction. Le groupe devrait retenir une présentation par fonction.

Somfy communiquera les informations requises par IAS14 sous forme de tableaux, d'abord par zone géographique reflétant l'organisation en "Business Area" (premier niveau), puis par secteur d'activité (deuxième niveau). Somfy a un secteur d'activité unique : les moteurs et les automatismes pour les ouvertures et les fermetures de la maison et du bâtiment.

### ➤ Autres normes

Les autres normes IAS/IFRS n'appellent pas de commentaires particuliers et n'ont pas d'impact majeur sur le bilan d'ouverture IFRS du fait de leur application.

## Rapprochement des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	01.01.2004
<b>Capitaux propres consolidés selon les normes françaises</b>	<b>347 552</b>
Immobilisations incorporelles (Rallongement des durées d'amortissement)	2 387
Immobilisations corporelles (Rallongement des durées d'amortissement)	18 617
Actions propres	- 10 039
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	22 512
Juste valeur des instruments de couverture de taux	81
Juste valeur des instruments de couverture de change	610
Annulation frottement fiscal	- 800
<b>Capitaux propres consolidés selon les normes IFRS</b>	<b>380 922</b>

# PASSAGE AUX NORMES IFRS

## Rapprochement du bilan consolidé

En milliers d'euros

	01.01.04 SELON LES NORMES FRANÇAISES*	AJUSTEMENTS	01.01.04 SELON LES NORMES IFRS
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition	23 214		23 214
Immobilisations incorporelles nettes	9 455	3 695	13 150
Immobilisations corporelles nettes	84 002	28 761	112 763
Sociétés mises en équivalence	60 919	21 339	82 258
Actifs financiers	31 557	358	31 915
Autres créances	3 024		3 024
Impôts différés actif	12 955	337	13 292
Instruments dérivés actifs	0	125	125
	<b>225 126</b>	<b>54 615</b>	<b>279 741</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	64 799		64 799
Clients	92 975		92 975
Autres débiteurs	14 169		14 169
Actifs d'impôt exigible	4 738		4 738
Actifs financiers	35 179	- 9 912	25 267
Instruments dérivés actifs	0	2 757	2 757
Trésorerie et équivalent de trésorerie	98 024	- 1 008	97 016
	<b>309 884</b>	<b>- 8 163</b>	<b>301 721</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>535 010</b>	<b>46 452</b>	<b>581 462</b>

En milliers d'euros

	01.01.04 SELON LES NORMES FRANÇAISES*	AJUSTEMENTS	01.01.04 SELON LES NORMES IFRS
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	7 837		7 837
Prime	1 866		1 866
Ecart de réévaluation	5 930		5 930
Autres réserves	331 919	33 370	365 289
	<b>347 552</b>	<b>33 370</b>	<b>380 922</b>
<i>dont</i>			
Part du groupe	347 571	33 370	380 941
Intérêts minoritaires	- 19		- 19
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions à long terme	4 537		4 537
Passifs financiers	26 525		26 525
Engagements envers le personnel	10 121		10 121
Impôts différés passif	7 000	12 361	19 361
	<b>48 183</b>	<b>12 361</b>	<b>60 544</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions à court terme	4 586		4 586
Passifs financiers	22 048		22 048
Fournisseurs	56 975	574	57 549
Autres dettes	36 720		36 720
Dettes d'impôt	18 949		18 949
Instruments dérivés passifs	0	147	147
	<b>139 275</b>	<b>721</b>	<b>139 996</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>535 010</b>	<b>46 452</b>	<b>581 462</b>

\* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

# LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(ART. L 117 LOI N° 2003-706 DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2003)

En application de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous avons décrit l'an dernier les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA qui reflètent notre volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de notre société.

Nous vous rappelons aujourd'hui ces principes et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

Les éléments contenus dans le présent rapport sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'Audit.

Le Directoire a mis en place et complète progressivement une organisation de contrôle propre à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...)

## Thème 1 : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### 1. Organisation et rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

### 2. Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de 75 jours après la clôture de chaque exercice, les

comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

### 3. Les comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'AMF, le Conseil de Surveillance a initié la mise en place de 2 comités spécialisés :

#### • Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création, il s'est réuni au minimum à l'occasion de chaque clôture semestrielle.

#### • Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

## Thème 2 : Dispositif de contrôle interne

### 1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par la direction de l'entreprise, ayant pour vocation de garantir :

- La fiabilité de l'information comptable et financière ;
- L'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;

- Le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- La préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude.

## 2. Eléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les *Somfy Management Principles*, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International – Responsabilité – Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

### • Organisation et délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Somfy SA compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les quatre divisions suivantes : Développement, Industrie & Logistique, Business & Marketing, Organisation & Management, auxquelles s'ajoutent les Directions Juridique, Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats.

L'organisation regroupe les unités de distribution de Somfy SA en 7 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Areas* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Dans le cadre de cette organisation et dans un souci de cohérence et d'exhaustivité, Somfy SA a précisé les rôles et responsabilités des *Business Areas Managers* et des *Business Units Managers*.

L'ensemble des règles de délégation (dont les définitions de fonctions et de responsabilités des managers) a également fait l'objet d'une refonte.

### • Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business Units* et toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à 3 ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel. Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas*, *Business Units*, Sociétés, Départements, Services) la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives.

Par ailleurs, trois plans à 3 ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels
- du schéma directeur des systèmes d'information.

### • Traitement de l'information comptable et financière

#### ➤ Elaboration des états financiers

Somfy SA a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe, diffusé et mis à jour dans le système de messagerie Lotus Notes™ du Groupe.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou

# LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(ART. L 117 LOI N° 2003-706 DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2003)

semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée :

- De la Direction financière Groupe
- De la Direction comptable et fiscale
- De la Direction du contrôle de gestion
- De spécialistes comptables, en charge de la consolidation des reportings mensuels et des comptes statutaires, ainsi que des normes et procédures de consolidation
- De contrôleurs en charge du contrôle de gestion industriel ou distribution, de la procédure budgétaire, des analyses et recommandations

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les 7 zones géographiques du Groupe.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant. Les procédures d'inventaires sont contrôlées par les commissaires aux comptes, qui participent également aux inventaires physiques.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations trimestrielles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyés au service Consolidation selon un planning prédéfini.

### > Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont actuellement établis suivant les principes du règlement CRC 99-02 avec application des méthodes préférentielles définies.

Compte tenu de l'introduction du référentiel IFRS, les équipes financières ont évalué les impacts sur la situation nette du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre de la "First Time Adoption" (FTA).

Les hypothèses retenues ont par ailleurs été présentées puis validées par le Comité d'Audit puis par le Conseil de Surveillance.

### > Communication financière

Après approbation des comptes par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés, pour les comptes annuels, dans un rapport largement diffusé.

Somfy SA satisfait aux obligations des sociétés cotées, publiant notamment ses chiffres d'affaires trimestriels ainsi que ses comptes semestriels dans le BALO. De plus, 2 réunions de présentation des résultats semestriels et annuels sont organisées chaque année sous l'égide de la SFAF.

### > Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a déployé le progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Au Moyen-Orient, le déploiement a été réalisé en 2004.

Le déploiement en Italie a été décalé du fait d'autres projets. Il est en cours aux États-Unis et se poursuivra en 2005. Les pays de l'Est seront également concernés en 2005.

Pour les sociétés où l'ERP BaaN est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et les procédures), conformément au SIG.

#### • **Comité d'Audit – Audit Interne**

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'Audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué 6 mois après l'émission du rapport final.

À ce jour, 17 sociétés du Groupe ont fait l'objet d'un tel audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'Audit.

Une charte d'audit interne, co-signée début février 2005 par le Président du Directoire, le président du comité d'audit et le directeur de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale, dont BFT.

#### • **Comité de trésorerie**

Le comité de trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Directeur de la Trésorerie.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (Capitaux propres) des filiales du Groupe.
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

#### • **Certifications et démarche qualité**

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés concernées sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Siminor Castres Sarl et Asa Srl.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques.

Cette mise sous contrôle des processus se traduit par des guides méthodologiques décrivant les tâches des métiers opérationnels et de support, des procédures, directives et autres référentiels mis à disposition de tous via une base de données et des guides d'application des normes.

Des audits de qualité interne sont définis dans le plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

#### • **Couverture des risques - Assurances**

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services centraux en partenariat avec les assureurs concernés. La majorité des unités (+ 90 %) est assurée par des polices

# LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(ART. L 117 LOI N°2003-706 DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2003)

groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales. Une police Groupe couvrant la Responsabilité Civile des mandataires sociaux et des dirigeants est également en vigueur.

### 3. Evolutions et projets en cours

#### ➤ Evolutions

L'année 2004 a connu un certain nombre d'évolutions avec principalement la poursuite du déploiement des outils de reporting, permettant une fiabilité accrue de la remontée des informations financières.

Le renforcement de la fonction contrôle de gestion dans les *business units* et *business areas* est une autre évolution importante puisque toutes disposent à présent de contrôleurs dédiés localement avec des correspondants fonctionnels au siège.

Les fonctions de contrôle de gestion industriel et développement ont également été renforcées.

Enfin, le nouvel outil unifié de reporting management permettant la production des comptes consolidés et du reporting de gestion a été paramétré, les historiques repris et le budget 2005 intégré. Les formations dans les business units concernées ont débuté au cours du premier semestre 2005.

Par ailleurs, cet outil, intègre la refonte du système d'Information de Gestion (SIG), permettant un meilleur suivi de la performance interne et la conformité aux normes IFRS.

La consolidation semestrielle au 30 juin 2005 se fera dans ce nouvel outil.

Dans le but d'optimiser, au plan international, la gestion financière des liquidités du Groupe, un système de *cash pooling* est en cours de développement.

Déjà concrétisé en France, il est mis en place progressivement sur la zone Euro en priorité : Italie, Allemagne, Autriche, Belgique, Hollande, Espagne Grèce. Il sera ensuite étendu aux autres filiales de l'Union Européenne.

Le principe est de faire converger sur un compte centralisateur unique chacune des positions quotidiennes en valeur de chaque filiale concernée.

Ce système a plusieurs avantages clairs dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe qui dispose et disposera plus encore d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées pourra ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales pourront être dégagées des contingences de gestion au quotidien des soldes de trésorerie tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales pourront, enfin, se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribueront à améliorer la sécurité de ce processus.

#### ➤ Projets en cours

Dès 2004, suite à une recommandation du Comité d'Audit, un projet de pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés a été initié.

La structuration de ce projet a été validée en Comité d'Audit, début 2005.

La constitution de la base de données, regroupant notamment les meilleures pratiques, ainsi que la définition des questionnaires d'autoévaluation du contrôle interne sont en cours.

Les solutions techniques (base de données et outil d'autoévaluation) sont en phase de paramétrage et de tests.

Dans le cadre de ce projet, le Comité d'Audit a recommandé la constitution d'un Comité des Risques chargé dans un premier temps de piloter la démarche d'élaboration d'une cartographie des risques puis de valider les conclusions obtenues.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## RESULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros

Nature des indications	2000/2001	2001/2002	2002	2003	2004
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	7 907	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 906 810	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires H.T.	82	97	1 049	2 220	3 111
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	44 464	31 857	- 28 470	22 832	63 452
c) Impôt sur les bénéfices	- 11 981	- 6 981	- 1 127	- 3 463	3 022
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	59 404	38 738	- 27 381	24 429	66 865
e) Montant des bénéfices distribués	30 046	29 780	14 890	32 915	36 049
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,14	4,96	- 3,49	3,36	7,71
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	7,51	4,94	- 3,49	3,12	8,53
c) Dividende versé à chaque action	3,80	3,80	1,90	4,20	4,60
<b>4. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	12	8	8	6	9
b) Montant de la masse salariale	715	641	109	447	413
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	274	221	46	190	155

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

## BILAN CONSOLIDE ACTIF

En milliers d'euros

	NOTES	31.12.04 NET	31.12.03 NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Ecarts d'acquisition	(1)	86 739	21 773
Immobilisations incorporelles	(2)	9 451	10 897
Immobilisations corporelles	(3)	87 610	84 002
Immobilisations financières	(4)	26 195	26 849
Titres mis en équivalence	(5)	81 678	60 919
<b>TOTAL</b>		<b>291 673</b>	<b>204 440</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks et en-cours	(6)	71 311	64 799
Créances clients et comptes rattachés	(7)	101 435	92 975
Autres créances et comptes de régularisation	(7)	34 527	36 427
Valeurs mobilières de placement	(8)	49 026	108 913
Disponibilités	(8)	40 865	28 111
<b>TOTAL</b>		<b>297 164</b>	<b>331 225</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>588 837</b>	<b>535 665</b>

## BILAN CONSOLIDE PASSIF

En milliers d'euros

	NOTES	31.12.04	31.12.03
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)</b>			
Capital		7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport		1 866	1 866
Réserves et résultat consolidés		385 839	348 072
Autres		- 7 641	- 6 146
<b>TOTAL</b>		<b>387 901</b>	<b>351 629</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>27</b>	<b>- 19</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(9)</b>	<b>17 284</b>	<b>14 377</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières (*)	(11-14)	54 039	48 628
Fournisseurs et comptes rattachés	(13)	68 284	58 324
Autres dettes et comptes de régularisation		61 302	62 726
<b>Total</b>		<b>183 625</b>	<b>169 678</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>588 837</b>	<b>535 665</b>
(*) ayant un caractère long terme à l'origine		51 883	38 335

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros

	NOTES	31.12.04 12 MOIS	31.12.03 12 MOIS
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>569 080</b>	<b>517 102</b>
Autres produits d'exploitation		4 150	5 196
Achats consommés		179 203	163 080
Charges de personnel		158 841	146 663
Autres charges d'exploitation		92 781	84 705
Impôts et taxes		6 595	5 550
Dotations aux amortissements et aux provisions		21 859	24 943
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>113 951</b>	<b>97 357</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	(15)	<b>- 2 980</b>	<b>- 887</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>110 971</b>	<b>96 470</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(16)	<b>- 1 914</b>	<b>200</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>109 057</b>	<b>96 670</b>
Impôts sur les résultats	(17)	35 586	32 158
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>73 471</b>	<b>64 512</b>
Quote-part de résultats des S.M.E.		11 562	5 065
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(1)	10 825	4 940
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>74 208</b>	<b>64 637</b>
Intérêts minoritaires		31	- 6
Résultat net - part du Groupe		74 177	64 643
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS)</b>		<b>9,47</b>	<b>8,25</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (EN EUROS)</b>		<b>9,47</b>	<b>8,25</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	ECART DE CONVERSION	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Au 31 décembre 2002</b>	<b>7 837</b>	<b>1 866</b>	<b>276 272</b>	<b>21 799</b>	<b>- 1 644</b>	<b>306 131</b>
Affectation du résultat	-	-	21 799	- 21 799	-	0
Distribution de dividendes	-	-	- 14 624	-	-	- 14 624
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	- 4 502	- 4 502
Autres variations*	-	-	- 18	-	-	- 18
Résultat consolidé- part du Groupe	-	-	-	64 643	-	64 643
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>7 837</b>	<b>1 866</b>	<b>283 429</b>	<b>64 643</b>	<b>- 6 146</b>	<b>351 629</b>
Affectation du résultat	-	-	64 653	- 64 643	-	10
Distribution de dividendes	-	-	- 32 336	-	-	- 32 336
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	- 1 495	- 1 495
Autres variations*	-	-	- 4 085	-	-	- 4 085
Résultat consolidé- part du Groupe	-	-	-	74 177	-	74 177
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>7 837</b>	<b>1 866</b>	<b>311 661</b>	<b>74 177</b>	<b>- 7 641</b>	<b>387 901</b>

\* Impact au 1er janvier 2004 de l'application de la recommandation du CNC 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	31.12.04 12 MOIS	31.12.03 12 MOIS
<b>Activité d'exploitation</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>74 208</b>	<b>64 637</b>
Résultat MEE à neutraliser	- 11 562	- 5 065
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements & Provisions	32 534	28 754
- Plus ou moins value de cession	- 35	143
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>95 146</b>	<b>88 469</b>
Dim.(+) & Aug. (-) stocks	- 2 287	4 460
Dim (+) & Aug (-) clients	- 772	- 10 090
Dim (-) & Aug (+) fournisseurs	32	729
Autres Dim. et autres Aug.	- 280	16 628
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>- 3 307</b>	<b>11 727</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)</b>	<b>91 839</b>	<b>100 196</b>
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations :		
- Incorporelles	2 896	2 007
- Corporelles	18 714	17 387
- Financières*	70 903	2 177
Produit de cession des actifs	- 808	- 2 162
Incidences des variations de périmètre	- 5 208	- 251
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS (B)</b>	<b>86 497</b>	<b>19 158</b>
<b>Activité de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère	- 30 559	- 12 347
Augmentation de capital en numéraire	- 29	-
Variation nette des dettes financières	- 12 889	- 34 341
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AU FINANCEMENT (C)</b>	<b>- 43 477</b>	<b>- 46 688</b>
<b>Incidence des variations des écarts de conv. sur la trésorerie (D)</b>	<b>- 415</b>	<b>- 1 810</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE (A-B+C+D)</b>	<b>- 38 550</b>	<b>32 540</b>
<b>TRESORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>128 116</b>	<b>95 576</b>
<b>TRESORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>89 566</b>	<b>128 116</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE (clôture - ouverture)</b>	<b>- 38 550</b>	<b>32 540</b>

\* Dont acquisition BFT : 70.8 M€.

## ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 588 837 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 74 208 K€ (part du Groupe 74 177 K€).

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables et les règles d'évaluation en vigueur en France. Ces principes, décrits dans cette note, sont conformes au règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999, appliqué à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Le Groupe applique l'ensemble des méthodes préférentielles définies par le règlement CRC 99-02, à savoir :

- la comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements retraite et assimilés.
- le retraitement des opérations de location-financement
- l'utilisation de la méthode à l'avancement pour les contrats long terme
- l'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées
- l'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émissions et de remboursement des emprunts obligataires.

Les éléments d'actif ou de passif, les éléments de charges et de produits compris dans les comptes consolidés sont évalués selon des méthodes homogènes définies par le Groupe. Les autres retraitements effectués, conformément à l'application du règlement CRC 99-02, concernent :

- l'annulation des provisions constituées chez les sociétés mères sur les titres de participation et les créances des sociétés filiales consolidées,
- l'élimination des marges internes sur stocks et sur les provisions garanties, l'impôt correspondant étant retraité,
- l'élimination des dividendes intra-groupe,
- l'élimination de toutes les plus ou moins-values internes.

### Changement de méthode comptable

L'ensemble des dispositions de la recommandation 2003-R.01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliqué par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette modification a conduit notamment le Groupe à constater dans la situation nette d'ouverture les pertes actuarielles antérieures précédemment non comptabilisées.

Le montant de la modification à l'ouverture de l'exercice, soit 4,0 M€ net d'impôt, a été prélevé sur les capitaux propres.

L'ensemble des dispositions appliquées en matière de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, est décrit dans la note 10 de l'annexe.

### Note 1 – Périmètre de consolidation

#### 1-1 Évolution du périmètre de consolidation

- Fin mars 2004, Somfy SA a acquis la société italienne BFT pour un montant global de 92 M€ incluant un endettement de 23 M€. Elle a été intégrée dans les comptes du Groupe pour 9 mois. Au 31 décembre 2004 le groupe BFT contribue à hauteur de 76,6 M€ sur le goodwill, de 12,1 M€ sur les immobilisations corporelles nettes et de 44,6 M€ sur le chiffre d'affaires.
- Suite aux récents changements effectués au sein du conseil d'administration de Gaviota-Simbac, ces sociétés, consolidées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2003, sont désormais intégrées par mise en équivalence. La contribution au chiffre d'affaires de ce sous groupe aux comptes consolidés du 31 décembre 2003 était de 24,1 M€.
- Quatre nouvelles sociétés ont également été constituées et consolidées au cours du premier semestre 2004 : Somfy Turkey, Sitem, Domaster et BFT Angleterre.

Ces variations de périmètre n'ont pas nécessité l'élaboration de comptes pro forma compte tenu de l'impact limité sur les comptes du Groupe.



## 1-2 Méthodes de consolidation

Les actifs et passifs des sociétés dans lesquelles Somfy SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %) sont intégrés globalement avec dégageant des intérêts minoritaires pour la part de capitaux propres non détenus par le Groupe.

Les sociétés dans lesquelles Somfy SA exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. On considère qu'il y a présomption d'influence notable dès que le pourcentage de contrôle dépasse 20 %. Cependant, d'autres éléments tels que la participation effective aux organes de direction ou l'implication réelle dans la gestion de la société sont pris en compte : sont concernées les participations dans les groupes Faac, Devianne et Gaviota-Simbac.

Somfy SA ne possède plus de sociétés sous contrôle conjoint .

Il existe quelques sociétés répondant aux caractéristiques décrites ci-dessus mais non intégrées dans la consolidation. À l'exception de la société Agta Record, ces sociétés sont non significatives. Leur consolidation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

La société Agta Record, dont le pourcentage de détention au 31 décembre 2004 s'établit à 24,93 %, ne réunit pas les conditions permettant une consolidation par mise en équivalence.

## 1-3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

### > 1-3-1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Toutes les transactions en devises sont converties en monnaie de comptabilisation, soit au cours de conversion constaté le jour de réalisation de l'opération, soit au cours budget. Les différences de change entre ce cours et le cours obtenu au dénouement de la transaction après prise en compte des éventuelles couvertures sont enregistrées en compte de résultat.

Les dettes et créances en devises, existant au bilan à la clôture de l'exercice, sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. Dans les comptes consolidés, les écarts ainsi déterminés sont directement enregistrés en résultat de l'exercice.

## Liste des sociétés non consolidées

En milliers d'euros

	CAPITAUX PROPRES AU 31.12.04	QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	VALEUR BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE DES TITRES DETENUS
SIMU RT (Prague)	NS	99,00 %	NS	NS
Vimart	23	100,00 %	63	23
Simbac Lebanon	356	50,00 %	429	429
Agta Record	78 280*	24,93 %	23 358	23 358

\* Dont résultat de l'exercice : 9 210 K€.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 1-3-2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des sociétés étrangères consolidées sont convertis sur la base du cours de clôture.

Le compte de résultat est converti au cours moyen calculé sur l'exercice 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004. L'écart entre le cours moyen et le cours clôture est enregistré en capitaux propres en écarts de conversion.

Les écarts de conversion constatés sont repris en résultat lors de la sortie ou la liquidation d'une société étrangère.

## 1-4 Date de clôture

La consolidation est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 31 décembre. Les sociétés clôturant à une autre date font l'objet d'une situation arrêtée à cette date.

## 1-5 Ecart d'acquisition

### > 1-5-1 Méthode d'évaluation

Lors de la prise de contrôle d'une société, un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs et des passifs de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.

L'écart ainsi déterminé est amorti sur des durées allant de 8 ans à 12 ans pour les activités purement commerciales et de 10 ans à 20 ans pour les activités industrielles. Ces durées sont adaptées en fonction des objectifs fixés et des perspectives stratégiques et commerciales envisagées.

En cas de modification défavorable, à la fois significative et durable, de ces éléments, un amortissement exceptionnel est constaté.

Par ailleurs, l'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, est affecté aux différences de valeurs susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. Les différences sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables groupe. Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations et l'affectation.

### > 1-5-2 Analyse des variations

Somfy SA a acquis fin mars 2004 la société italienne BFT. La survalueur constatée suite à cette acquisition s'élève à 76,6 M€ et est amortie sur une durée de 8 ans.

Des tests de perte de valeur sont effectués régulièrement et confirment la valeur des écarts d'acquisition inscrits au bilan. Ces tests de perte de valeur suivent la méthodologie DCF (discounted cash-flows, flux de trésorerie actualisés), et reposent sur des évolutions prévisionnelles de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.03</b>	<b>VARIATION DE PERIMETRE</b>	<b>ECARTS DE CONVERSION</b>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.04</b>	<b>DOTATION 31.12.04</b>	<b>AMORTISSEMENTS CUMULES 31.12.04</b>	<b>VALEUR NETTE 31.12.04</b>
BFT	-	76 658	-	76 658	7 187	7 187	69 471
Simu SAS	18 605	-	-	18 605	1 240	17 983	622
Faac Spa	10 454	-	-	10 454	621	9 832	622
WAY SRL	11 761	-	-	11 761	783	5 229	6 532
Gaviota & Simbac SL	13 136	- 1 736	-	11 400	725	3 057	8 343
Domis	1 586	-	-	1 586	198	693	893
Autres (1)	14 716	-	- 22	14 694	71	14 438	256
<b>TOTAL</b>	<b>70 258</b>	<b>74 922</b>	<b>- 22</b>	<b>145 158</b>	<b>10 825</b>	<b>58 419</b>	<b>86 739</b>

(1) Représentent des écarts d'acquisition peu significatifs ou totalement amortis.

## Note 2 – Immobilisations incorporelles

### 2-1 Méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des logiciels liés notamment au déploiement de systèmes d'information de type ERP. Ces logiciels sont amortis sur des durées allant de trois à cinq ans en linéaire, conformément à la durée de vie estimée,
- des brevets, essentiellement ceux couvrant les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design,
- des fonds de commerce, non amortis systématiquement, mais dépréciés dans le cas où leur valeur d'inventaire divergerait de leur valeur historique. Le fonds de commerce Bosch (activité de motorisation de portes de garages et de volets roulants) représente l'essentiel du poste et est totalement provisionné.

### 2-2 Analyse des variations

*En milliers d'euros*

	VALEUR BRUTE 31.12.03	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 31.12.04
<b>Valeurs brutes</b>					
Concessions,brevets,licences,logiciels	25 652	1 774	- 929	- 963	25 534
Fonds commercial	4 088	-	- 653	0	3 435
Autres immobilisations incorporelles	30	1 080	- 8	377	1 479
Avances et acomptes	379	42	-	- 303	118
<b>TOTAL</b>	<b>30 149</b>	<b>2 896</b>	<b>- 1 590</b>	<b>- 889</b>	<b>30 566</b>
<b>Amortissements et provisions</b>					
Concessions,brevets,licences,logiciels	- 15 317	- 3 300	824	249	- 17 544
Fonds commercial	- 3 921	- 89	658	5	- 3 347
Autres immobilisations incorporelles	- 14	- 17	8	- 201	- 224
<b>TOTAL</b>	<b>- 19 252</b>	<b>- 3 406</b>	<b>1 490</b>	<b>53</b>	<b>- 21 115</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>10 897</b>	<b>- 510</b>	<b>- 100</b>	<b>- 836</b>	<b>9 451</b>

(1) Les autres mouvements comprennent les entrées de périmètre, les changements de méthode de consolidation et les écarts de change.

### 2-3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés dans le groupe Somfy SA et constituent donc des charges de l'exercice.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Note 3 - Immobilisations corporelles

### 3-1 Méthodes d'évaluation

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les acquisitions d'immeubles ou de terrains réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail sont comptabilisées à l'actif pour leur prix de revient et la dette en résultant est inscrite au passif.

Dans les conditions actuelles d'exploitation, les amortissements linéaires pratiqués dans l'ensemble des filiales sont considérés comme étant les amortissements économiquement justifiés en fonction des durées de vie moyennes suivantes :

- Immeubles	15 à 20 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
- Agencements et installations	8 à 10 ans
- Informatique	3 à 5 ans

Ces biens sont dépréciés lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage ou de réalisation probable s'il s'agit d'un bien cessible séparément.

### 3-2 Analyse des variations

En milliers d'euros

	VALEUR BRUTE 31.12.03	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 31.12.04
Valeurs brutes					
Terrains	5 617	-	-	848	6 465
Terrains en crédit bail	2 402	-	-	1 867	4 269
Constructions	26 494	638	- 63	- 665	26 404
Constructions en crédit bail	33 877	56	-	2 600	36 533
Installations techniques,matériel et outillage industriel	119 082	6 582	- 3 733	3 679	125 610
Installations techniques,matériel et outillage industriel en crédit bail	1 076	-	-	-	1 076
Autres immobilisations corporelles	24 220	2 868	- 1 831	1 319	26 576
Immobilisations corporelles en cours	3 384	7 684	-	- 5 363	5 705
Avances et acomptes	1 026	309	-	- 101	1 234
<b>TOTAL</b>	<b>217 178</b>	<b>18 137</b>	<b>- 5 627</b>	<b>4 184</b>	<b>233 872</b>
Amortissements et provisions					
Terrains	- 98	- 7	-	-	- 105
Constructions	- 11 982	- 1 411	63	752	- 12 578
Constructions en crédit bail	- 12 491	- 1 675	-	- 340	- 14 506
Installations techniques,matériel et outillage industriel	- 89 799	- 11 704	3 504	- 647	- 98 646
Installations techniques,matériel et outillage industriel en crédit bail	- 416	- 215	-	-	- 631
Autres immobilisations corporelles	- 18 390	- 2 607	2 415	- 1 214	- 19 796
<b>TOTAL</b>	<b>- 133 176</b>	<b>- 17 619</b>	<b>5 982</b>	<b>- 1 449</b>	<b>- 146 262</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>84 002</b>	<b>518</b>	<b>355</b>	<b>2 735</b>	<b>87 610</b>

(1) Les autres mouvements comprennent les entrées de périmètre, les changements de méthode de consolidation et les écarts de change.

### 3-3 Hypothèques

Les engagements des immobilisations corporelles donnés en garantie de dettes bancaires s'élevant à 1 623 K€.

## Note 4 – Immobilisations financières

### 4-1 Méthodes d'évaluation

Les titres de participation des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Sont substitués à ces titres la totalité des actifs, passifs et capitaux propres des sociétés concernées.

Les autres titres de participation sont retenus pour leur coût d'achat. Des provisions sont constituées, lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur coût de revient.

Les dépôts de garantie versés aux propriétaires figurent à l'actif en autres immobilisations financières.

### 4-2 Analyse des variations

En milliers d'euros

	VALEUR BRUTE 31.12.03	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 31.12.04
<b>Valeurs brutes</b>					
Participations*	24 536	-	- 11	- 663	23 862
Autres titres immobilisés	89	-	-	-	89
Prêts	202	-	- 28	16	190
Autres immobilisations financières	2 202	110	- 122	45	2 235
<b>TOTAL</b>	<b>27 029</b>	<b>110</b>	<b>- 161</b>	<b>- 602</b>	<b>26 376</b>
Provisions	- 180	11	-	- 12	- 181
<b>Valeurs nettes</b>	<b>26 849</b>	<b>121</b>	<b>- 161</b>	<b>- 614</b>	<b>26 195</b>

(\*) Les titres Agta Record représentent l'essentiel de ce poste (23 358 K€).

### 4-3 Valeur boursière des participations et titres immobilisés

En milliers d'euros

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR BOURSIERE
Au 31 décembre 2004	23 951	23 898	43 433
dont			
Agta Record	23 358	23 358	43 433
Autres titres	593	540	non cotés

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

66

SOMFY 2004

## Note 5 - Titres mis en équivalence

### 5-1 Méthodes d'évaluation

Les titres de participation des sociétés consolidées par mise en équivalence reflètent la quote-part de la situation nette consolidée de ces sociétés revenant au Groupe.

### 5-2 Analyse des variations

En milliers d'euros

	MONTANT AU 31.12.04 12 MOIS	MONTANT AU 31.12.03 12 MOIS
Quote part de capitaux propres à l'ouverture	60 919	58 425
Variation de périmètre (1)	11 029	-
Quote part de résultat de l'exercice	11 562	5 065
Dividendes versés	- 1 778	- 2 277
Ecart de conversion	- 54	- 294
<b>QUOTE PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE</b>	<b>81 678</b>	<b>60 919</b>

(1) Mise en équivalence du groupe Devianne et de Gaviota-Simbac.

Le groupe Faac représente la majeure partie du poste "titres mis en équivalence". Au 31 décembre 2004, son total bilan s'élève à 206,4 M€ dont 28,7 M€ d'actifs immobilisés et 177,7 M€ d'actifs circulants. Par ailleurs, le groupe Faac possède un excédent financier significatif et n'enregistre aucun endettement à long terme.

## Note 6 - Stocks et en-cours

### 6-1 Méthodes d'évaluation

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas. Les marchandises revendues en l'état sont évaluées en général au coût unitaire moyen d'achat pondéré. Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au prix coût d'achat ou de production.

Les profits internes inclus dans les stocks des sociétés du groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant a été reconnu.

### 6-2 Analyse des variations

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	19 726	19 689
Produits finis et marchandises	61 338	54 926
<b>TOTAL</b>	<b>81 064</b>	<b>74 615</b>
Provisions	- 9 753	- 9 816
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>71 311</b>	<b>64 799</b>

En milliers d'euros

	VALEUR 31.12.03	DOTATIONS NETTES	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR 31.12.04
Provisions sur stocks	- 9 816	347	65	- 349	- 9 753

## Note 7 - Créances clients et autres

### 7-1 Analyse par catégorie de créances

#### Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
<b>Valeur brute</b>	<b>107 271</b>	<b>98 926</b>
Provisions	- 5 836	- 5 951
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>101 435</b>	<b>92 975</b>

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remboursement (coût historique) et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît une perte probable.

#### Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
<b>Valeurs brutes</b>		
Autres créances d'exploitation	5 662	6 485
Comptes courants actifs	1 572	823
Créances diverses et capital souscrit non appelé	8 834	14 128
Charges constatées d'avance	3 368	2 925
Impôt différé actif	15 675	12 650
<b>TOTAL</b>	<b>35 111</b>	<b>37 011</b>
Provisions	- 584	- 584
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>34 527</b>	<b>36 427</b>

En milliers d'euros

	VALEUR 31.12.03	DOTATIONS NETTES	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR 31.12.04
Provisions					
Créances clients & comptes rattachés	- 5 951	140	- 7	- 18	- 5 836
Autres créances & comptes de régularisation	- 584	-	-	-	- 584

### 7-2 Analyse par échéance

En milliers d'euros

	TOTAL AU PLUS	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>107 271</b>	<b>107 271</b>	<b>0</b>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>35 111</b>	<b>27 744</b>	<b>7 367</b>
Autres créances d'exploitation	5 662	5 662	-
Comptes courants actifs	1 572	-	1 572
Créances diverses et capital souscrit non appelé	8 834	3 117	5 717
Charges constatées d'avance et charges à répartir	3 368	3 290	78
Impôt différé actif	15 675	15 675	-

Aucune créance n'a une échéance supérieure à 5 ans.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

68

SOMFY 2004

## Note 8 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

### 8-1 Analyse par nature

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.04	31.12.03
VMP-Actions propres	10 409	10 288
VMP-Autres titres	38 934	99 068
<b>TOTAL VMP</b>	<b>49 343</b>	<b>109 356</b>
Disponibilités	40 865	28 111
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>90 208</b>	<b>137 467</b>
Provisions	- 317	- 443
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>89 891</b>	<b>137 024</b>

<i>En milliers d'euros</i>	VALEUR 31.12.03	DOTATIONS NETTES	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR 31.12.04
Provisions					
Valeurs mobilières	- 443	119	-	7	- 317

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur coût de revient.

### 8-2 Valeurs boursières

<i>En milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR BOURSIERE
Au 31 décembre 2004	49 343	49 026	53 675

## Note 9 – Provisions pour risques et charges

### 9-1 Méthodes d'évaluation

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences financières éventuelles survenant à la suite d'un litige, d'une rupture de contrat ou de retour de produits. Elles peuvent également être destinées à couvrir des charges probables provenant d'engagement divers, retraite, charges fiscales. Elles sont classées en fonction de leur échéance probable et de leur nature. La dotation ou reprise constatée est imputée en fonction du caractère récurrent lié à un élément d'exploitation ou financier ou de leur caractère exceptionnel.

L'indication d'informations complémentaires sur les provisions pour litiges causerait un préjudice sérieux à la société dans des litiges nous opposant à des tiers.

L'ensemble des provisions est réajusté à chaque clôture.

### 9-2 Analyse des variations

Les provisions pour risques et charges à CT sont considérées comme des dettes dans le tableau de flux de trésorerie.

Les dotations nettes des reprises s'élèvent à 1,3 million d'euros et impactent pour l'essentiel le résultat exceptionnel.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>MONTANT AU 31.12.03</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>REPRISES UTILISEES</b>	<b>REPRISES NON UTILISEES</b>	<b>AUTRES MOUVEMENTS</b>	<b>MONTANT AU 31.12.04</b>
Provisions pour risques et charges LT	11 135	2 320	- 900	- 724	1 644	13 475
Provisions pour risques et charges CT	3 242	1 746	- 1 022	- 132	- 25	3 809
<b>Provisions pour risques et charges*</b>	<b>14 377</b>	<b>4 066</b>	<b>- 1 922</b>	<b>- 856</b>	<b>1 619</b>	<b>17 284</b>
	<b>31 12 03</b>	<b>31 12 04</b>				
Provisions pour litiges	3 990	3 703				
Provision pour risques divers	1 755	3 532				
Provision pour retraite et départ	4 834	4 142				
Provision pour garantie clients et retours	3 798	5 907				
<b>TOTAL</b>	<b>14 377</b>	<b>17 284</b>				

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

70

SOMFY 2004

## Note 10 – Avantages au personnel

Le Groupe a procédé à un changement de méthode au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le cadre de la recommandation 2003- R.01 du CNC. Les écarts actuariels existant au 31.12.2003 ont été provisionnés dans les comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'impact sur les capitaux propres du Groupe s'élève à 4,3 M€ en valeur brute contre 4,0 M€ en net.

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les variations entre les exercices 2003 et 2004 peuvent s'analyser de la façon suivante :

### Indemnités de départ en retraite - FRANCE

<i>En K€</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIF DE COUVERTURE	ENGAGEMENT NET INITIAL	POSITION BILANTIELLE	HORS BILAN
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>3 604</b>	<b>1 088</b>	<b>2 250</b>	<b>2 250</b>	<b>0</b>
Application du règlement du CNC 2003-R01	0	0	0	0	0
<b>Charges nettes de l'exercice :</b>	<b>623</b>	<b>48</b>	<b>564</b>	<b>564</b>	<b>0</b>
- Coût des services rendus et coût financier	623	0	612	612	0
- Rendement du fonds	0	48	- 48	- 48	0
- Etalement des écarts	0	0	0	0	0
<b>Cotisations versées</b>	<b>- 24</b>	<b>- 24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prestations versées</b>	<b>- 74</b>	<b>- 74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts actuariels générés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de change	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
<b>31 décembre 2004</b>	<b>4 129</b>	<b>1 038</b>	<b>2 814</b>	<b>2 814</b>	<b>0</b>

### Indemnités de départ en retraite - AUTRES

<i>En K€</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIF DE COUVERTURE	ENGAGEMENT NET INITIAL	POSITION BILANTIELLE	HORS BILAN
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>13 539</b>	<b>8 018</b>	<b>5 521</b>	<b>1 158</b>	<b>4 363</b>
Application du règlement du CNC 2003-R01	0	0	0	4 331	- 4 331
<b>Charges nettes de l'exercice :</b>	<b>940</b>	<b>343</b>	<b>597</b>	<b>597</b>	<b>0</b>
- Coût des services rendus et coût financier	940	0	940	940	0
- Rendement du fonds	0	343	- 343	- 343	0
- Etalement des écarts	0	0	0	0	0
<b>Cotisations versées</b>	<b>0</b>	<b>4 758</b>	<b>- 4 758</b>	<b>- 4 758</b>	<b>0</b>
<b>Prestations versées</b>	<b>- 2 705</b>	<b>- 2 555</b>	<b>- 150</b>	<b>- 150</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts actuariels générés</b>	<b>1 035</b>	<b>190</b>	<b>845</b>	<b>0</b>	<b>845</b>
Variations de change	- 212	- 186	- 26	5	- 31
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
<b>31 décembre 2004</b>	<b>12 597</b>	<b>10 568</b>	<b>2 029</b>	<b>1 183</b>	<b>846</b>

**Médailles de travail et Jubilee**

<i>En K€</i>	01.01.04	COUT 2004	PRESTATIONS VERSEES	VARIATION DE PERIMETRE	31.12.04
Dettes actuarielles	950	143	- 23	0	1 070

**TFR - Trattamento Di Fine Rapporto**

<i>En K€</i>	01.01.04	COUT 2004	PRESTATIONS VERSEES	VARIATION DE PERIMETRE	31.12.04
Dettes actuarielles	1 400	863	- 491	745	2 517

Les positions bilantielles sont comptabilisées soit :

- dans un poste de provisions long terme (IDR, médaille du travail, jubilee...)
- dans un poste de dettes s'il est prévu de verser dans l'année suivante une prestation ou si la nature de l'engagement est considérée comme une charge à payer certaine (TFR en Italie).

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

**Hypothèses actuarielles**

<i>Au 31 décembre</i>	2003	2004
<b>Taux d'actualisation</b>		
France	5,0 %	4,9 %
Allemagne	6,00 %	6,00 %
Etats-Unis	7,50 %	6,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,0 % - 5,0 %	2,0 % - 5,0 %
<b>Rendement à long terme attendu des actifs des régimes</b>		
France	3,0 %	3,0 %
Allemagne	5 % - 6 %	5 % - 6 %
Etats-Unis	7,50 %	6,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,3 % - 4,5 %	2,3 % - 4,5 %
<b>Augmentation future des salaires</b>		
France	2,2 % - 3,0 %	2,2 % - 3,0 %
Allemagne	1,00 %	1,00 %
Etats-Unis	2,00 %	2,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,5 % - 3,5 %	2,5 % - 3,5 %

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

72

SOMFY 2004

## Note 11 - Dettes financières

### 11-1 Analyse par catégorie de dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.04	31.12.03
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 038	25 968
Emprunts en crédit bail	19 202	19 689
Emprunts et dettes financières divers	1 799	2 971
<b>TOTAL</b>	<b>54 039</b>	<b>48 628</b>

### 11-2 Analyse par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	À UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS
<b>Dettes financières</b>	<b>54 039</b>	<b>23 746</b>	<b>24 050</b>	<b>6 243</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 038	20 346	12 685	7
Emprunts en crédit bail	19 202	3 136	11 365	4 701
Emprunts et dettes financières divers	1 799	264	-	1 535

### 11-3 Analyse par taux

La dette financière de l'ensemble des sociétés du groupe est majoritairement à taux variable.

Après que certaines tensions soient apparues sur les taux longs tant sur les marchés européens qu'américains, il nous est apparu prudent de mettre en place des couvertures partielles de taux.

<i>En milliers d'euros</i>	COUVERTURE AU 31.12.04	31.12.04
Taux variable	Swap et Cap de taux à hauteur de 35 M€	52 471
Taux fixe	néant	-
Sans taux	néant	1 568
<b>TOTAL</b>		<b>54 039</b>

### 11-4 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.04	31.12.03
Euros	46 843	40 567
USD	2 391	2 873
CAD	2 924	2 957
SEK	994	1 033
Autres	887	1 198
<b>TOTAL</b>	<b>54 039</b>	<b>48 628</b>

## 11-5 Dettes couvertes par des sûretés réelles

En milliers d'euros

	DETTE GARANTIES AU 31.12.04	SURETES REELLES* AU 31.12.04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 162	1 623

\*Les sûretés réelles sont principalement des hypothèques sur immobilier.

## 11-6 Les covenants

Au 31 décembre 2004, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 105 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires, et utilisées à hauteur de 24,0 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières / capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières / CAF).

L'ensemble des ratios est respecté à la clôture du 31 décembre 2004.

## Note 12 - Gestion du risque de change

L'exposition au risque de change du groupe Somfy est liée d'une part aux ventes intra groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et d'autre part à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 70 % de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone Euro.

Ce sont les évolutions du dollar US qui ont en particulier perturbé l'année 2004. Si, en effet, sur l'ensemble de l'année le cours du dollar a évolué en moyenne dans une fourchette d'apparence étroite comprise entre 1,22 et 1,26 pour 1 euro, les variations d'un mois sur l'autre, voire d'un jour sur l'autre ont été rapides, continues et brutales. Le dollar a terminé l'année au plus bas à 1,3621, record historique. Ces évolutions comparées aux cours du début du quatrième trimestre 2003, date à laquelle ont été élaborées les hypothèses budgétaires 2004, ont été plus fortes encore pour dépasser les 10 %, le décrochage du dollar s'étant accéléré dès le mois d'octobre 2003.

Contre les autres devises l'année 2004 a connu au contraire un contexte moins défavorable que l'année précédente. Le TCEN de Somfy (Taux de change effectif nominal : taux pondéré par le poids des pays dans notre facturation) ne s'est dégradé au total que de 4,6 % en 2004 contre plus de 11 % en 2003.

Dans cet environnement nous avons utilisé l'ensemble des outils mis à notre disposition par le marché pour couvrir nos positions à l'exportation. Sur l'ensemble des factures émises à l'exportation en 2004, la politique suivie nous a permis ainsi d'obtenir des cours moyens effectifs sur l'année plus favorables que le marché.

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la société est amenée à utiliser certains instruments financiers spécifiques qui pourront ne pas être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

74

SOMFY 2004

Les écarts de change constatés entre cours de couverture (et/ou de ventes sur la marché des devises) et cours de facturation, ont été comptabilisés en charges et produits dès lors que la contrepartie avait été comptabilisée au bilan.

Les positions prises sur flux futurs ont été quant à elles considérées comme symétriques à la position future.

Le Groupe a pour politique d'utiliser des ventes à terme ou des stratégies d'options couvrant des éléments bilantiels ou futurs. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés au 31 décembre 2004 s'élève à 835 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	COUVERTURE D'ELEMENTS INSCRITS AU BILAN	COUVERTURE D'ELEMENTS HORS BILAN	TOTAL
AUD	-	2 574	2 574
CHF	522	3 589	4 111
CZK	223	537	760
GBP	647	680	1 327
HKD	446	-	446
HUF	377	205	582
JPY	1 200	2 423	3 623
PLN	759	682	1 441
SEK	394	3 147	3 541
SGD	62	501	563
USD	588	5 439	6 027
	<b>5 218</b>	<b>19 777</b>	<b>24 995</b>

## Note 13 - Autres dettes

### 13-1 Analyse par catégorie de dettes

#### Autres dettes et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.04	31.12.03
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>68 284</b>	<b>58 324</b>
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>61 302</b>	<b>62 726</b>
Dettes fiscales et sociales	36 136	29 884
Autres dettes d'exploitation	7 129	5 954
Dettes diverses	6 826	19 880
Produits constatés d'avance	461	8
Impot différé-passif	10 750	7 000

## 13-2 Analyse par échéance

En milliers d'euros

	TOTAL	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>68 284</b>	<b>68 284</b>	-
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>61 302</b>	<b>58 786</b>	<b>2 516</b>
Dettes fiscales et sociales	36 136	33 620	2 516
Autres dettes d'exploitation	7 129	7 129	-
Dettes diverses	6 826	6 826	-
Produits constatés d'avance	461	461	-
Impot différé-passif	10 750	10 750	-

## Note 14 - Analyse de l'endettement net

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
Disponibilités	40 865	28 111
Valeurs mobilières de placement	49 026	108 913
Comptes courants actifs	1 572	823
Concours bancaires	- 1 925	- 9 794
Comptes courants passifs	28	63
<b>Trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>89 566</b>	<b>128 116</b>
Endettement long terme	- 51 883	- 38 336
<b>Excédent financier</b>	<b>37 683</b>	<b>89 780</b>

## Note 15 - Eléments financiers du compte de résultat

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
<b>Produits financiers :</b>		
- Produits financiers (dont intérêts reçus)	2 228	2 483
- Différence de change	2 545	3 495
- Produits nets sur cession des valeurs mobilières		0
<b>Charges financières :</b>		
- Intérêts et charges assimilées	3 482	2 386
- Différence de change	4 390	5 655
- Dotations/reprises aux provisions	- 119	- 1 204
- Charges nettes sur cession des valeurs mobilières	0	28
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 2 980</b>	<b>- 887</b>

### Ecarts de conversion

En milliers d'euros

	31.12.04	31.12.03
Montant des écarts de conversion inclus dans le résultat financier	127	12

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Note 16 – Eléments exceptionnels du compte de résultat

Sont imputés en résultat exceptionnel tous les éléments non directement liés à l'exploitation considérée comme normale dans le Groupe. Le caractère normal est apprécié en fonction de l'activité courante et récurrente de l'entreprise dans une hypothèse de continuité de l'exploitation. Tous les éléments liés à des cessions d'actif ou opérations sur capital sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31.12.04</b>	<b>31.12.03</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
- sur opérations de gestion	820	1 972
- sur opérations en capital	663	1 976
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
- sur opérations de gestion	995	1 890
- sur opérations en capital	627	1 660
- Dot. / Rep. aux provisions & amortissements	1 775	198
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 914</b>	<b>200</b>

Le résultat exceptionnel se compose essentiellement d'une provision liée à un redressement fiscal.

## Note 17- Impôt sur les sociétés

### 17-1 Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 ans avec un premier exercice de 6 mois.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2004 sont : Somfy SA, Fontenoy-Malvert SNC, Somfy SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, Somfy Development SAS, Siminor SAS, Siminor Technologies Castres SARL, Domis SA.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file. Le produit lié à l'intégration fiscale tel que défini par la convention s'élève à 4,8 millions d'euros.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

### 17-2 Rationalisation du taux de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31.12.04</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>109 057</b>
Taux de l'impôt	35,42 %
	<b>38 628</b>
Différences de taux	- 2 999
Différences permanentes	- 1 709
Déficits reportables	1 434
Résultats imputés sur déficits	- 1 898
Crédits d'impôts	- 879
Taxes et divers	3 009
<b>Impôt effectif sur le résultat</b>	<b>35 586</b>
Taux effectif de l'impôt	32,63 %
<b>dont impôt exigible :</b>	<b>36 211</b>
<b>dont impôt différé :</b>	<b>- 625</b>

## 17-3 Imposition différée

### > 17-3-1 Méthodes d'évaluation

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés). Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Le taux adopté en France pour le calcul de l'impôt différé est de 35,42 %.

Par prudence, les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés, lorsque les perspectives de recouvrement sont incertaines. Le montant de ces déficits s'élève à 4,3 millions d'euros. (déficits taxables à taux de droit commun)

### > 17-3-2 Analyse par nature

En milliers d'euros	31.12.04 ACTIF	31.12.04 PASSIF
Retraitement aux normes groupe et différences temporaires	7 627	8 344
Impôts différés sur marge interne	6 902	1 074
Impôts différés sur juste valeur des immobilisations	-	1 111
Impôts différés sur élimination des provisions intra groupe	-	221
Autres	1 146	-
<b>Total</b>	<b>15 675</b>	<b>10 750</b>

## Note 18 – Résultat par action

### 18-1 Méthodes d'évaluation

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du Groupe (après amortissement des écarts d'acquisition). Ce résultat net est divisé par le nombre total d'actions en circulation.

La société n'a pas émis de titres donnant droit à terme au capital ; par conséquent le résultat net par action dilué est identique à celui décrit ci-dessus.

### 18-2 Détermination du résultat par action

	31.12.04 12 MOIS	31.12.03 12 MOIS	31.12.02 12 MOIS PRO FORMA
Résultat net - part du groupe en K€	74 177	64 643	63 037
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800	7 836 800
Nombre d'actions à retenir	7 836 800	7 836 800	7 836 800
Résultat net par action en euros	9,47	8,25	8,04
Résultat net dilué par action en euros	9,47	8,25	8,04

Il n'existe aucun instrument dilutif sur les titres de Somfy SA.

# DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

78

SOMFY 2004

## Note 19 – Stocks options

Les actions propres détenues par la société mère sont principalement constituées d'actions acquises en vue d'être attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options d'achat, le solde étant les actions destinées notamment à la régularisation du cours (contrat de liquidité).

Ces actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des éventuels frais.

Une provision est constituée selon les cas par comparaison entre la valeur historique et la valeur boursière ou le prix d'exercice.

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	NOMBRE D'OPTIONS AJUSTEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION (EN EURO)	PRIX D'EXERCICE AJUSTE (EN EURO)	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE RESTANT A EXERCER AU 31 12 2004
17.12.1999	55	22 200	25 918	75,00	64,32	17.12.2006	13 533
29.09.2000	69	38 780	45 275	75,00	64,32	31.01.2007	16 572
17.07.2001	51	21 000	24 514	78,00	66,89	31.01.2008	17 537
05.12.2002	54	20 300	20 300	100,00	100,00	31.01.2009	19 300
01.12.2003	62	20 150	20 150	128,00	128,00	31.01.2010	20 150

## Note 20 – Engagement hors bilan

### 20-1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

#### • Engagements donnés

En milliers d'euros	31.12.04	31.12.03
- Avals, cautions données*	28 581	2 128
- Intérêts sur emprunts restant à couvrir	3 756	4 200
- Loyers restant à payer sur locations simples	8 478	6 541
- Hypothèques	1 623	2 322
- Ventes de devises à terme	19 777	19 664
<b>TOTAL</b>	<b>62 215</b>	<b>34 855</b>

\* yc une caution de 24,6 M€ donnée par Somfy SA sur un emprunt remboursé par anticipation en 2004, dont la main levée ne sera effectuée qu'en 2007, échéance finale prévue initialement au contrat.

Les opérations de ventes de devises à terme couvrent essentiellement les ventes réalisées sur les territoires australien, suisse, anglais, japonais, américain et suédois.

#### • Engagements reçus

En milliers d'euros	31.12.04	31.12.03
- Avals, cautions reçus	3 000	2 153
- Lignes de crédit non utilisées	95 182	81 916
<b>TOTAL</b>	<b>98 182</b>	<b>84 069</b>

### 20-2 Engagements complexes

Le Groupe a acquis la société Harmonic Design au 1<sup>er</sup> juillet 2002. Le coût d'acquisition est de 4,5 millions de dollars avec possibilité de "earn out" pendant les 6 années à venir, sur base du développement du chiffre d'affaires et de la tenue du taux de marge brute.

Ce complément de prix ne peut être estimé de manière fiable et n'a donc pas été comptabilisé à la clôture de cet exercice.

## Note 21 – Information relative à l’environnement

La majorité des sites de production du groupe Somfy SA réalisant uniquement des activités d’assemblage, par nature non polluantes, le Groupe n’est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale.

Le Groupe a suivi la recommandation n° 2003-R02 du CNC du 10 octobre 2003 qui n’a eu aucun impact significatif.

## Note 22 – Information relative au personnel

L’effectif du groupe Somfy SA au 31 décembre 2004 avec les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet :

	31.12.04	31.12.03	31.12.02 PRO FORMA
Effectif moyen	3 257	3 236	3 081

## Note 23 – Information relative aux dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Somfy SA, à raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe, s’élève à 1,4 million d’euros.

## Note 24 – Informations sectorielles

Le critère primaire d’analyse est celui du secteur d’activité. Comme toutes les sociétés du groupe exercent le même métier dans leur pays d’implantation, il n’y a donc qu’un seul et même secteur d’activité “La motorisation et l’automatisation des ouvertures du bâtiment”.

Les zones géographiques ont été retenues comme critère secondaire d’analyse.

### Ventilation du chiffre d’affaires par zone géographique

En milliers d’euros	31.12.04	31.12.03
- France	170 496	152 862
- Allemagne	87 767	83 680
- Europe du Nord	86 366	78 176
- Europe Centrale	34 838	31 011
- Europe du Sud	101 993	92 240
- Asie, Pacifique	30 824	27 227
- Amériques	56 796	51 906
<b>TOTAL</b>	<b>569 080</b>	<b>517 102</b>

## Note 25 – Relations avec les entreprises liées

Les relations financières et commerciales existantes avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou par intégration proportionnelle concernent principalement le sous groupe Gaviota-Simbac.

Les opérations portent sur un compte courant (3,3 M€) et sur des opérations commerciales courantes dont le montant n’est pas significatif.

## Note 26 – Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n’est intervenu.

# COMPTES SOMFY SA

## BILAN DE SOMFY SA

En milliers d'euros

	31 DECEMBRE 2004	31 DECEMBRE 2003
Capitaux propres	273 418	289 795
Résultat bilan	66 865	24 429
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>340 283</b>	<b>314 224</b>
Provisions risques et charges	2 871	1 980
DLMT	24 000	7 000
DLMT Groupe	0	0
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>367 154</b>	<b>323 204</b>
Goodwill	0	0
Immobilisations incorporelles	1	2
Immobilisations corporelles	114	327
Immobilisations financières	480 939	322 392
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 113 900</b>	<b>483</b>
Stocks nets	0	0
Clients	1 084	0
Autres créances	5 501	16 829
Fournisseurs	1 339	668
Autres dettes	3 530	15 374
<b>BFDR</b>	<b>1 716</b>	<b>787</b>
Trésorerie actif	34 091	79 521
Comptes financiers actifs	17 303	14 381
Trésorerie passif	308	0
Comptes financiers passifs	166 702	94 206
<b>TRESORERIE</b>	<b>- 115 616</b>	<b>- 304</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE SOMFY SA

En milliers d'euros

	31 DECEMBRE 2004 12 MOIS	31 DECEMBRE 2003 12 MOIS
Chiffre d'affaires net	3 111	2 220
Autres produits	4	3
Autres charges :		
- Personnel	- 6 943	- 5 643
- Impôts et taxes	- 578	- 637
- Publicité	- 29	- 23
- Charges nettes d'exploitation	0	0
- Redevances payées	- 6 336	- 4 983
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	391	- 1 866
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 3 437</b>	<b>- 5 286</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>66 942</b>	<b>26 090</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>63 505</b>	<b>20 804</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>338</b>	<b>162</b>
<b>RESULTAT AVANT IS</b>	<b>63 843</b>	<b>20 966</b>
Impôt société	3 022	3 463
<b>RESULTAT NET</b>	<b>66 865</b>	<b>24 429</b>

# COMPTES SOMFY SA

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE SOMFY SA\*

82

SOMFY 2004

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2004 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices et conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

## Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 159,6 millions d'euros, au 31 décembre 2004, a été constaté directement dans les capitaux propres.

## Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2004 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

## Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

## Éléments d'exploitation

Contrairement à l'année 2003, où le résultat d'exploitation de la holding Somfy SA était affecté par une dotation aux provisions pour litiges commerciaux, 2004 n'a pas connu d'éléments majeurs.

## Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA se compose principalement de dividendes reçus de ses filiales (+ 67,9 millions d'euros).

\* Les comptes détaillés de Somfy SA sont disponibles sur simple demande auprès de Madame Meynard, au siège social de la société : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 Cluses.

## Eléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 n'a pas connu d'éléments exceptionnels majeurs.

## Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 66,9 millions d'euros et intègre notamment un profit d'intégration fiscale de 4,6 millions d'euros.

## Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1<sup>er</sup> juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 exercices, le premier exercice de l'option a une durée exceptionnelle de 6 mois suite au changement de la date de clôture au 31 décembre.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2004, par application de la convention, ce produit s'élève à 4,6 millions d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt. Toutefois, ces sociétés pouvant redevenir bénéficiaires et utiliser leurs déficits sans limitation en terme de durée, la société Somfy SA peut être amenée à constituer une provision pour couvrir le risque de restitution de ces déficits. La dotation est classée en impôts sur les bénéfices au compte de résultat et en provision pour risques et charges au bilan.

À ce titre, une provision de 1,6 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2004 par Somfy SA sur les déficits transmis par sa filiale Siminor SAS depuis son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale. Concernant Fontenoy-Malvart, société structurellement déficitaire et appelée à fusionner avec Somfy SA, aucune provision n'a été constituée. Le montant du passif éventuel s'élèverait à 5,1 millions d'euros.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

## Plans d'options d'achats d'actions Somfy SA

Cinq plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 2.

Suite à l'apport partiel d'actif de Somfy SA et à la distribution en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions DAMARTEX, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock-options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

# COMPTES SOMFY SA

84

SOMFY 2004

## Note 1 - Engagements financiers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31.12.04</b>	<b>31.12.03</b>
- Avals, cautions reçus	1 000	2 000
- Lignes de crédit non utilisées	81 000	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>82 000</b>	<b>77 000</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31.12.04</b>	<b>31.12.03</b>
- Avals, cautions donnés	34 274	9 485
- Intérêts sur emprunts restant à couvrir	23	154
<b>TOTAL</b>	<b>34 297</b>	<b>9 639</b>

## Note 2 - Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

<b>DATE DU PLAN</b>	<b>NOMBRE DE BENEFICIAIRES</b>	<b>NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>NOMBRE D'OPTIONS AJUSTEES</b>	<b>PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION (EN EURO)</b>	<b>PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION AJUSTE (EN EURO)</b>	<b>DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS</b>	<b>NOMBRE RESTANT A EXERCER AU 31.12.2004</b>
17.12.1999	55	22 200	25 918	75,00	64,32	17.12.2006	13 533
29.09.2000	69	38 780	45 275	75,00	64,32	31.01.2007	16 572
17.07.2001	51	21 000	24 514	78,00	66,89	31.01.2008	17 537
05.12.2002	54	20 300	20 300	100,00	100,00	31.01.2009	19 300
01.12.2003	62	20 150	20 150	128,00	128,00	31.01.2010	20 150

### Note 3 – Variation des capitaux propres Somfy SA

<i>En milliers d'euros</i>	<b>SOLDE AU 31.12.03 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 31.12.2003</b>	<b>VARIATION EXERCICE 2004</b>	<b>SOLDE AU 31.12.04 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2004</b>	<b>SOLDE AU 31.12.04 APRES AFFECTATION DES RESULTATS</b>
<b>Capital</b>	<b>7 837</b>	-	-	<b>7 837</b>	-	<b>7 837</b>
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Ecart de réévaluation	173 307	-	- 7 821	165 486	-	165 486
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	26 592	-	-	26 592	- 26 592	0
Autres réserves	79 136	- 8 219	-	70 917	57 337	128 254
Report à nouveau	266	- 266	- 71	- 71	71	0
Résultat	24 429	- 24 429	66 865	66 865	- 66 865	0
Provisions réglementées	0	-	0	0	-	0
	<b>314 224</b>	<b>- 32 915</b>	<b>58 973</b>	<b>340 283</b>	<b>- 36 049</b>	<b>304 234</b>
<b>Variation</b>						
Capitaux propres						
Après affectation	281 310		22 924			304 234

# DOCUMENTS JURIDIQUES

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1er alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ainsi qu'il est précisé à la note intitulée "Titres de participation" de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n° 34 du Conseil National de la Comptabilité, Somfy SA a opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de

manière exclusive ; les titres éligibles dans le cadre de cette option concernent l'ensemble des sociétés intégrées, dont le coût historique d'acquisition s'élève à 84,5 M€ ;

- la valeur d'équivalence au 31 décembre 2004 de ces titres s'élève à 244,1 M€, soit un impact favorable sur les capitaux propres sociaux de la société Somfy SA à cette date de 159,6 M€ ;
- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 9 mai 2005.

ERNST & YOUNG AUDIT  
Daniel MARY-DAUPHIN

CDL  
Dominique LEDOUBLE

Commissaires aux comptes,  
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris.

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions autorisées au cours de l'exercice

### Conseil de Surveillance du 15 mars 2004

Mandataire social concerné : Monsieur Wilfrid LE NAOUR est membre du directoire de Somfy SA et dirigeant de Somfy Co Ltd (Corée)

Votre société a autorisé l'acquisition par Somfy SA auprès de Somfy Co Ltd (Corée) de 100% des parts sociales de la société I-Blind Co Ltd (Corée) au prix de 1 500 000 000 Korean Won (1,05 M€).

### Conseil de Surveillance du 6 décembre 2004

Mandataire social concerné : Monsieur Wilfrid LE NAOUR est membre du directoire de Somfy SA et de Somfy Development

Votre société a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale du 28 juin 2002 visant à faire entrer Domaster, société détenue en totalité par Somfy Development, elle-même filiale à 100% de Somfy SA, dans le périmètre d'intégration fiscale dont Somfy SA est la société de tête, à compter du 1er janvier 2005.

Fait à Paris, le 9 mai 2005.

ERNST & YOUNG AUDIT  
Daniel MARY-DAUPHIN

CDL  
Dominique LEDOUBLE

Commissaires aux comptes,  
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris.

# DOCUMENTS JURIDIQUES

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Somfy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe concernant le changement de méthode comptable, résultant de l'application de la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2003-R01 relative à la comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans la note de l'annexe relative à l'application de la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2003-R01 "Comptabilisation et évaluation des engagements de retraite et avantages similaires". Nous avons notamment examiné les hypothèses actuarielles retenues par la société pour l'évaluation de la dette actuarielle et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de son évaluation.
- La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 9 mai 2005

ERNST & YOUNG AUDIT  
Daniel MARY-DAUPHIN

CDL  
Dominique LEDOUBLE

Commissaires aux comptes,  
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SOMFY, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Somfy et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 9 mai 2005

ERNST & YOUNG AUDIT  
Daniel MARY-DAUPHIN

CDL  
Dominique LEDOUBLE

Commissaires aux comptes,  
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris.

# DOCUMENTS JURIDIQUES

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

### Assemblée générale mixte du 2 juin 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes, dans la limite de 1,5 % du capital social, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société SOMFY S.A et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Lyon, le 9 mai 2005.

ERNST & YOUNG AUDIT  
Daniel MARY-DAUPHIN

CDL  
Dominique LEDOUBLE

Commissaires aux comptes,  
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles et Paris.

# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## Assemblée générale mixte du 2 juin 2005

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un programme de rachat d'actions propres.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux au 31 décembre 2004 sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui et les comptes consolidés.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été régulièrement données au cours de l'exercice écoulé. Nous avons ainsi pu suivre l'avancement des négociations menées en vue de l'acquisition du groupe BFT.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 569,1 millions d'euros ; sa croissance de 10,1 % est supérieure à celle des années précédentes grâce à l'élargissement de son portefeuille de produits et d'une approche commerciale différenciée.

Toutes les zones géographiques ont contribué à cette performance en dépit, pour certaines, d'un fléchissement des ventes sur le deuxième semestre telles la France (+ 6,7 %) et l'Allemagne (+ 4,3 %). L'Europe

du Sud maintient la progression de son activité à 7 %, malgré un marché italien morose. De leur côté, l'Amérique (+ 17,3 %) et l'Asie (+ 16,4 %) ont consolidé leur croissance respective.

En ce qui concerne les résultats, le résultat d'exploitation s'est élevé à 114 millions d'euros ; en hausse de 17 %, il représente 20 % du chiffre d'affaires. Le résultat net, sur lequel a pesé une forte augmentation des amortissements de survaleurs liée à l'acquisition de BFT et un alourdissement des charges exceptionnelles, ressort néanmoins en progression de 14,7 % à 74,2 millions d'euros.

Le rapport du Directoire met en évidence une capacité d'autofinancement positive, une bonne maîtrise des besoins d'exploitation et des investissements modérés ayant permis d'atteindre un excédent financier net de 37,7 millions d'euros en fin d'exercice. Cette situation permet donc au Directoire de proposer la distribution d'un dividende net unitaire de 4,60 euros.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera successivement demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres conformément aux nouveaux textes applicables et à recourir au mécanisme d'attribution d'actions gratuites récemment instauré par la loi.

Des projets de résolutions vous seront soumis à cet effet, conformément à l'ordre du jour.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter l'ensemble des résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance.

# DOCUMENTS JURIDIQUES

## RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 74 177 000 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article 39 de la loi de Finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004, autorise :

- 1) le virement de la somme de 26 592 437,14 € du poste "Réserve spéciale des plus-values à long terme" vers un compte de réserve ordinaire ;
- 2) le prélèvement sur cette somme de la taxe exceptionnelle, prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, d'un montant de 652 310,93 €, ladite somme ayant été portée au débit du compte report à nouveau au 31 décembre 2004.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 s'élevant à 66 864 806,07 € comme suit :

- apurement du compte report à nouveau débiteur	71 114,93 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,60 € par action, soit 4,60 € x 7 836 800 actions	36 049 280,00 €
- dotation à la réserve facultative	30 744 411,14 €
	<b>66 864 806,07 €</b>

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 4,60 € ouvrant droit à un abattement de 50 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2005 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30.06.2002	31.12.2002 (EXERCICE 6 MOIS)	31.12.2003
Nombre d'actions rémunérées*	7 719 131	7 696 641	7 698 420
Nominal	1	1	1
Dividendes distribués	29 332 697,80	14 623 617,90	32 333 364,00
Dividende par action :			
- Montant net	3,80	1,90	4,20
- Avoir fiscal 50 %	1,90	0,95	2,10
- Montant brut	5,70	2,85	6,30

\* Hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 20 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue de :

- l'animation du marché du titre et la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI conclue avec un prestataire de services d'investissement ;
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- la conservation des actions acquises et leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement, ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 210 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 164 572 800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Les actionnaires seront informés chaque année par le Directoire lors de l'Assemblée générale de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réaffectations ultérieures. S'agissant des actions acquises avant le 13 octobre 2004, l'Assemblée générale prend acte de l'affectation opérée dès avant ce jour par le Directoire telle que relatée dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2004 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

# DOCUMENTS JURIDIQUES

## RESOLUTIONS

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux à des attributions gratuites d'actions existantes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 1,5 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le Directoire aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- soit aux mandataires sociaux ;
- soit aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société ;
- soit aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la société ;
- soit aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital de la société.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le Directoire pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

L'Assemblée générale fixe la durée de validité de la présente autorisation à trente-huit mois, à compter de ce jour.

Elle confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

### NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



